

PARTIE 3.

REGARDS

CROISÉS



I.

INTRODUCTION

Investiguer les pratiques de notre secteur en matière d'accueil et d'accompagnement des enfants et de leurs familles ne pouvait se restreindre à la seule vision des travailleurs de terrain. Il nous paraissait essentiel de nous intéresser au point de vue des personnes qui, au jour le jour, sont les premières concernées par les interventions des équipes socioéducatives. C'est pourquoi, nous sommes allés à la rencontre d'un certain nombre de parents et d'enfants afin de recueillir leurs représentations, perceptions et autres opinions sur leur séjour en maison d'accueil. Nous nous sommes efforcés de circonscrire nos questionnements aux sujets traitant des conditions d'exercice de la parentalité et du déroulement de la vie familiale dans le contexte de l'hébergement. Et ce, afin de cadrer au mieux avec nos objectifs d'ensemble et les thématiques explorées auparavant avec les professionnels lors des focus groups. En effet, nous avions à cœur de confronter les points de vue des usagers avec le discours des professionnels sur leurs pratiques, et cela, dans le but d'apporter différents éclairages sur les phénomènes étudiés. Néanmoins, nous avons dû nous rendre à l'évidence des limites liées aux moyens dont nous disposions. Ainsi, nous n'avons pu interroger qu'un échantillon relativement restreint de parents et d'enfants. La représentativité de ces témoignages s'en trouve donc limitée.

De plus, notons que ces entretiens n'ont pas eu pour objet les parcours de vie des personnes avant l'arrivée en maison d'accueil, ni les difficultés d'ordre éducatif qui auraient pu avoir cours dans la famille préalablement à l'hébergement. Ainsi, nous faut-il insister que ces « regards » ne rendent que partiellement compte d'une réalité dont la complexité dépasse les paramètres de notre recherche-action.

Il convient également de préciser que ces entretiens se situent dans un contexte bien particulier, où face à une personne extérieure à l'institution (la chargée de recherche) et lors de questionnements anonymisés, la parole des usagers « se libère » et se focalise sur certaines problématiques plutôt que sur d'autres. Ces « regards » se posent donc comme le reflet d'un ensemble de points de vue issus d'un exercice ponctuel, ancré dans un temps donné.

II.

REGARDS DE PARENTS

Les entretiens avec les parents ont regroupé 12 adultes dont un homme, répartis sur 5 maisons. 11 personnes interrogées séjournaient, au moment de l'interview, dans un hébergement fonctionnant sur le mode collectif et une avait quitté la maison d'accueil depuis 3 mois. Nous avons mené 5 entretiens individuels et 2 entretiens collectifs.

1. Attentes et représentations

À la question de savoir quelles représentations les personnes se faisaient du rôle de la maison d'accueil avant d'y entrer, les réponses sont presque unanimes : les maisons d'accueil ont pour objectif premier d'éviter aux personnes de se retrouver à la rue avec leurs enfants. Ainsi le recours à l'institution d'accueil s'inscrit-il, à leurs yeux, dans une logique d'urgence qui consiste à mettre à l'abri la famille et à protéger l'enfant (le mettre en sécurité), en attendant de recouvrer un logement adéquat.

C'est sans doute pour cela que le passage de la situation de « sans-abrisme » potentiel ou effectif à l'admission dans l'institution se caractérise pour beaucoup par un grand soulagement, qui fait souvent suite à une période très éprouvante où l'on a épuisé de nombreuses ressources aussi bien physiques que psychologiques.

Pour les personnes faisant part d'une expérience particulièrement éprouvante dans des services d'accueil d'urgence par exemple, la confrontation à la réalité de l'institution se caractérise souvent par un certain contentement face à la simple amélioration de leurs conditions matérielles.

En parallèle à sa mission de mise à l'abri, la maison d'accueil constitue également aux yeux de nombre de personnes interrogées un soutien à la recherche de logement et un appui dans les démarches de réinsertion (administratives, ouverture de droits...). Si les propos des hébergés font bien apparaître la validité qu'ils accordent aux interventions des professionnels en faveur de leur réinsertion sociale, il n'en va pas aussi aisément des démarches des équipes autour de l'éducation des enfants et du soutien à la parentalité. À la question de savoir quel rôle la maison d'accueil doit jouer dans l'éducation des enfants, les réponses initiales furent sans ambages, à quelques exceptions près : les enfants relèvent de l'autorité et de la responsabilité de la mère ou du père, et la maison d'accueil n'a pas de rôle à jouer là-dedans. Les personnes situent en effet clairement l'éducation de leur enfant dans la sphère privée.

Avec mes enfants, je fais à ma manière. Si mon enfant doit marcher droit, il marchera droit. C'est moi qui décide. Moi je suis la mère de ma fille. C'est moi qui éduque mon enfant. En tant que mère, on n'a pas envie qu'on intervienne dans la relation avec les enfants. Je tiens à ce que ça soit moi qui cadre mon enfant. (Extraits d'entretiens)

À mesure que la discussion s'approfondit les affirmations tranchées du début des entretiens se nuancent toutefois. Si la légitimité des interventions professionnelles dans les pratiques éducatives parentales est certes questionnée par une majorité de mamans, on remarque que celles-ci font des distinctions assez marquées entre les différents domaines d'intervention des professionnels, auxquels elles accordent par conséquent des degrés variés de pertinence. Ainsi remarque-t-on que les activités pédagogiques de type ludique, culturel, sportif... proposées aux enfants par les équipes, ainsi que les instants de convivia-



lité autour des enfants (fêtes, anniversaires...) sont évaluées plutôt positivement les mamans. Il en va de même pour la prise en charge des enfants lorsque les parents ont à entreprendre des démarches administratives ou autres, ou notamment lorsqu'il s'agit de permettre aux parents de « souffler ».

Là où nombre d'hébergées affichent beaucoup plus de réserve, voire parfois de l'opposition quant aux actions des professionnels, c'est lorsque l'on touche au domaine de l'exercice de l'autorité parentale et des manières d'agir avec l'enfant. Étant donné l'importance de cette thématique, nous y reviendrons plus longuement par la suite.

En ce qui concerne les préoccupations principales exprimées par les mères préalablement à l'admission dans la maison, elles se situent principalement au niveau de l'inquiétude face à l'adaptation de leurs enfants au nouveau contexte de vie.

J'avais peur qu'ils s'habituent pas. C'est pas pour moi que j'ai peur. T'as peur pour ton enfant, peur de comment il va vivre les choses, de ce qui va se passer dans sa tête. (Extrait d'entretiens)

Néanmoins, une fois confrontée à la réalité de l'accueil, la perception qu'ont la plupart des parents interrogés de l'adaptation effective de leur enfant à l'institution, s'avère plus positive qu'ils ne le redoutaient. Ils sont souvent soulagés de voir que l'enfant s'habitue bien plus facilement qu'ils ne l'avaient anticipé et que la maison d'accueil présente un cadre plus avenant pour leur famille qu'elles ne l'avaient imaginé au préalable.

T'es jamais content d'arriver ici. T'as une image très négative, avec des clochards, des toxico... Mais en fait, c'est des personnes de tous horizons. Il y a une solidarité entre nous avec les enfants. Ça m'a agréablement surprise. Je ne m'attendais pas du tout à ça. (Extrait d'entretiens)

Dans un deuxième temps, les entretiens font ressortir l'inquiétude d'être mis en situation d'observation avec son enfant, ce qui va de paire avec l'impression d'une perte de maîtrise sur les décisions concernant la vie familiale en général et les enfants en particulier, de même que la crainte ultime que représente l'éventualité d'un placement de l'enfant.

T'as peur qu'on t'enlève ton enfant, tu viens avec cette crainte-là. T'as peur de perdre le contrôle. (Extrait d'entretiens)

2. Perceptions des actions des professionnels

Nous avons vu dans le chapitre concernant les pratiques des professionnels que les structures accueillant des familles orientent leurs actions vers un accompagnement de l'adulte dans sa fonction parentale (développement des compétences parentales, renforcement du lien parent-enfant). Après avoir exploré ces pratiques et le regard que portent sur elles les travailleurs sociaux, il nous paraissait opportun et

important de les soumettre au regard des parents, autrement dit aux personnes, qui avec les enfants, sont concernées en premier lieu par ces interventions.

Nous pouvons souligner d'emblée un fait marquant : dans les propos que nous livrent ces femmes sur leurs expériences en maison d'accueil, le discours s'axe de façon pressante sur les modes d'hébergement et d'accueil proposés par la maison, et plus particulièrement sur les contraintes que ceux-ci font peser sur le déroulement de la vie quotidienne en famille. Dès lors, nous mesurons à quel point la maison d'accueil représente un cadre singulier pour l'exercice du rôle parental. D'autant plus que toutes les personnes que nous avons pu interviewer étaient accueillies en mode d'hébergement collectif. Il est alors peu surprenant que leurs propos retiennent comme dimension centrale le caractère communautaire de l'hébergement, qui se vit pour beaucoup sous la forme de la contrainte, notamment dans l'exercice de leur rôle de parent. On remarque que pour ces femmes, l'accueil en mode collectif est caractérisé par le ressenti d'un contrôle, qui s'exerce de manière plus ou moins vigoureuse, sur leurs comportements.

Il semble que cette perception du contrôle intervienne principalement à deux niveaux :

- à travers les contraintes imposées par les règles et règlements émis par l'institution ;
- par ce que nous proposons d'appeler « l'omniprésence de l'autre ». C'est-à-dire par le biais du regard que posent les professionnels sur les comportements des femmes avec leurs enfants, de même qu'au travers du regard et des dires des autres personnes hébergées et des jugements que celles-ci peuvent émettre.

Nous nous apercevons que les contraintes imposées par le cadre institutionnel, quelle qu'en soit la provenance (règlement, regard du professionnel, regard de l'autre hébergé), et le sentiment de contrôle qu'elles induisent, peuvent se répercuter sur la façon dont les personnes perçoivent et parfois mettent en œuvre leurs pratiques éducatives. Elles influent également, plus ou moins fortement et négativement, sur la perception qu'ont les personnes hébergées d'elles-mêmes, ainsi que sur l'image qu'elles pensent donner d'elles-mêmes à leurs enfants. Nous reviendrons sur ce point important dans le paragraphe intitulé « Le regard des adultes sur les actions d'accompagnement de la parentalité ».

Nous retenons toutefois que ces sentiments à tonalité négative sont loin de s'appliquer à toutes les personnes que nous avons interrogées. En effet, bien que notre échantillon soit restreint à des adultes hébergés en accueil collectif, il a l'avantage de nous offrir un panel assez large d'opinions sur les pratiques professionnelles relatives à l'éducation des enfants et au soutien à la parentalité.

Nous ne pouvons bien sûr rendre compte de chaque attitude parentale individuellement, toutefois nos analyses permettent de dégager trois grandes tendances concernant les réactions des mamans face aux interventions des travailleurs socioéducatifs. Ces tendances traduisent à peu de choses près les différents degrés de légitimité que les

parents accordent aux professionnels en matière d'accompagnement à la parentalité.

- Certaines mamans sont très ouvertes aux suggestions des équipes, et voient dans l'accompagnement qui leur est proposé sur les questions parentales, un élément positif dans l'évolution de la dynamique familiale. Il s'agit ici d'une minorité de personnes.
- D'autres sont dans une posture d'opposition par rapport aux interventions des professionnels. Même si parmi nos interlocutrices, cela ne concerne qu'une petite minorité. Il convient aussi de souligner que cette opposition n'est pas forcément communiquée explicitement aux équipes. Elle semble relever plutôt du domaine du ressenti.
- L'opinion de la majorité des personnes se situe quelque part entre les deux postures ci-dessus : il s'agit de mères qui expriment des sentiments d'insatisfaction à l'égard de certaines interventions professionnelles dans le domaine des pratiques éducatives, tout en reconnaissant une validité à d'autres.

2.1. Le regard des adultes sur l'accompagnement spécifique de l'enfant

Comme il a été mentionné précédemment, toutes les personnes interviewées, à quelques exceptions près, évaluent positivement les activités et démarches de type ludique et récréatif mises en œuvre par les équipes. Il est difficile ici de proposer une analyse plus approfondie du regard que les adultes portent sur ces activités (« qu'est-ce que ça apporte à votre enfant ; pourquoi c'est bien... ») car il n'a pas été aisé d'obtenir de leur part des évaluations détaillées de ces dispositifs, au-delà de commentaires qui attestent qu'ils y sont favorables et qui sont de l'ordre de « c'est bien » « c'est une bonne chose ».

Nous retenons donc que la quasi absence de critiques à l'égard de la prise en charge autour des activités des enfants suggère que les parents y voient une utilité et en reconnaissent le bien-fondé. Seule une maman regrette ce qu'elle considère comme « la mise en activité constante » de son enfant : *C'est parfois comme si ton enfant pouvait pas se reposer. J'ai envie que mon enfant puisse se reposer un peu. Et c'est pas toujours bien vu.* (Extrait d'entretiens)

Là où sont formulés des éléments de critique, il s'agit plutôt de regrets exprimés concernant l'inadaptation des infrastructures de certaines maisons à la présence d'enfants. Il manque de place pour leurs activités de jeux, par exemple. Une autre « doléance » concerne la nécessité de se rendre, dans le cadre des activités et loisirs des enfants, dans des associations ou organismes externes à la maison. Pour certaines, ceci n'est pas toujours chose aisée en raison d'autres impératifs et des difficultés à se déplacer, rendez-vous administratifs, entretiens concernant le projet de réinsertion, obligations familiales concernant les frères et sœurs... Il serait souhaitable à leurs yeux de proposer des activités en interne le plus souvent possible.

2.2. Le regard des adultes sur les actions d'accompagnement à la parentalité

Si dans l'ensemble nous constatons que les interventions professionnelles spécifiques aux enfants sont perçues positivement par les personnes interrogées, une majorité d'entre elles pose un regard plus réservé sur les actions des professionnels en matière d'accompagnement de l'adulte dans son rôle parental. Nous avons constaté, dans le chapitre consacré aux pratiques d'accompagnement de la parentalité, que ce travail se décline selon deux grandes orientations, à savoir des actions qui mettent l'accent sur la relation parent-enfant et la richesse des liens, ainsi que des démarches qui recourent à un accompagnement de type plus « pratique », visant à développer diverses compétences parentales. C'est essentiellement le deuxième versant qui fait l'objet de réserves et de critiques de la part des parents interrogés. En effet, l'analyse de leurs propos fait ressortir différents degrés de désenchantement face aux interventions des équipes éducatives dans ce sens. En effet, pour beaucoup, le contexte de l'accueil, de même que l'accompagnement social proposé par la maison, sont perçus comme des éléments de limitation de la marge de manœuvre éducative du parent. Cette impression de manque d'autonomie dans les façons d'agir et d'interagir avec l'enfant a pour conséquence, chez certains parents, de provoquer le sentiment d'être en quelque sorte « disqualifié » dans son rôle de parent. Nombre de mamans emploient le terme « infantilisation » pour rendre compte du sentiment qu'elles éprouvent. Certaines nous décrivent plus précisément ce qu'elles entendent par là :

Chargée de recherche : *que voulez-vous dire quand vous parlez d'être infantilisée ?*

Mère interviewée : *C'est que le rôle de mère on le perd un peu.*

Chargée de recherche : *Vous pouvez m'en dire plus ?*
Mère interviewée : *C'est comme si on était rabaissé. Des fois, on a l'impression qu'on est des mères de 16 ans, qu'on est des mères dans un centre pour jeunes mamans.* (Extrait d'entretiens)

Et d'autres personnes d'ajouter : *On est obligé de nous montrer comment faire. On nous apprend à être maman alors qu'on est maman depuis des années.*

Je suis maman depuis 20 ans et on m'apprend à être maman. (Extraits d'entretiens)

Le poids du jugement de l'autre, qu'il s'agisse du travailleur ou de ses pairs, représente une constante dans le discours des femmes.

Quand t'as envie de hausser le ton, tu peux pas. Sinon tu seras jugée comme une mère hystérique ou dépressive.

On peut pas parler à l'enfant comme on veut. On n'ose pas punir l'enfant. Je trouve ça gênant de crier devant les autres. Qu'est-ce qu'elles vont penser de moi ? (Extraits d'entretiens)

En filigrane de certains propos, nous pensons détecter une réelle souffrance chez certaines mères, pour qui le jugement du professionnel, qu'il soit réel ou imaginé, les met en doute



quant à elles-mêmes, compromet leur estime d'elles-mêmes et la croyance en leurs propres capacités.

Ça fait un an que j'ai pas vu mes enfants, et je sais plus les cadrer. J'ai peur que s'ils venaient ici on me jugerait [...] J'attends d'avoir un toit à moi pour les accueillir.

On me dit 'tu surprotèges trop ta fille. C'est pas ça être une bonne mère.' Ça fait mal, ça. (Extraits d'entretiens)

Nous avons également relevé que la crainte du jugement de l'autre peut parfois induire des comportements contraints et peu naturels.

En matière d'éducation de ses enfants, un parent nous confie : *Je fais des choses par rapport à ce que les éducateurs veulent de moi. Il poursuit en expliquant ceci : Ça me pousse à plus rien leur dire, à pas réagir. Je dis oui oui et c'est tout. (Extrait d'entretiens)*

Quand bien même cela ne figure pas en priorité dans leurs propos, certaines femmes relèvent que la problématique du jugement qu'elles sentent peser sur elles, se joue également dans les relations avec le père absent.

Le père, il va utiliser le fait que je suis en centre pour récupérer les enfants.

Les papas, ça les choque de nous voir ici, sans logement. On a peur que les enfants parlent, qu'ils disent à leur père qu'on n'est pas libre ici et tout ça. (Extraits d'entretiens)

Dans l'esprit de certaines mères, il semble que l'hébergement en maison d'accueil soit synonyme pour les personnes extérieures, en l'occurrence le père absent, d'une sorte de carence, qui justifierait qu'elles ne soient pas en position de s'occuper pleinement ou de façon appropriée de leurs enfants.

Ce qui retient particulièrement l'attention lors de l'analyse des discours des hébergées sur les difficultés qu'elles rencontrent à agir comme elles le souhaitent avec leur enfant (à mettre en œuvre l'éducation qu'elles souhaitent), c'est l'importance des répercussions de cet état de fait sur l'image qu'elles ont d'elles-mêmes, et plus particulièrement sur la perception qu'elles ont de leur rôle de parent. Pour nombre de personnes, les représentations de soi s'en trouvent affectées de façon plutôt négative. C'est d'ailleurs principalement sur ce ressenti que se sont axés nos interlocuteurs dans les échanges.

L'analyse du discours des parents permet de relever les circonstances qui contribuent à rendre difficile l'exercice de la parentalité et à exacerber le sentiment de « défaillance » et les perceptions négatives de soi-même. En effet, nombre de parents ont mis l'accent sur le sentiment de mise à mal de leur autorité que peut causer l'intervention de l'éducateur.

On dit à mon enfant de finir son assiette alors que moi je ne lui dirais pas. C'est comme si y'avait une autorité au-dessus de moi. Je perds mon autorité en fait. (Extrait d'entretiens)

Non seulement la pratique du professionnel, à savoir, exiger que l'enfant finisse son assiette, se trouve-t-elle en contradiction avec celle du parent, mais à cela s'ajoute la perception par le parent que l'on conteste sa position.

À la question de savoir ce que ce parent ressent quand il perçoit qu'on sape son autorité, il dit se sentir vexé et dévalorisé. Il est intéressant de noter que ces sentiments de vexation et de dévalorisation semblent provenir davantage de ce que l'éducateur ait formulé ses remarques au parent en présence de l'enfant, que du contenu effectif des commentaires en question.

Elle fait ses commentaires devant l'enfant, et des fois l'enfant il utilise ça contre moi après [...] il faudrait venir me le dire par la suite quand mon enfant est parti. (Extrait d'entretiens)

Un autre exemple vient illustrer ce point : *On me fait des remarques devant mon enfant. C'est rabaissant. Je suis en maison d'accueil, je suis déjà pas à l'aise, qu'est-ce que mon enfant va penser de moi ? Ça rajoute au sentiment d'insécurité qu'on ressent déjà [...] Est-ce qu'elle va se sentir en sécurité en voyant sa mère traitée comme ça. C'est une atteinte à la sécurité de la mère, de l'enfant, à l'autorité. (Extrait d'entretiens)*

On détecte dans ces deux exemples une même inquiétude concernant la mise en question de l'autorité parentale, occasionnée par des remarques de la part d'un professionnel et perçues comme malvenues en présence de l'enfant. Pour l'une cette perte d'autorité semble causer des remontrances de la part de l'enfant, alors que pour l'autre elle y perçoit un renforcement du sentiment d'insécurité de l'enfant. Dans les deux cas, ce qui est ressenti comme un jugement du professionnel sur les pratiques éducatives du parent a pour effet de mettre à mal le sentiment d'autorité de l'adulte. D'après celui-ci, le questionnement de son autorité se répercute de façon négative sur l'enfant et la relation qu'il entretient avec lui. Ainsi, l'atteinte portée à l'image du parent constitue une préoccupation majeure pour une partie des personnes, qui s'inquiètent de l'image dévalorisée qu'elles ont l'impression de projeter d'elles-mêmes à leur enfant.

Si nous venons de souligner les difficultés que certaines femmes rencontrent à exercer pleinement leur parentalité dans le contexte de l'hébergement en maison d'accueil, il convient également de mentionner des situations dans lesquelles l'accompagnement proposé par les équipes éducatives est considéré par les parents comme un « facilitateur » de la parentalité.

En effet, nous avons souligné précédemment que certaines femmes posent un regard plus positif sur les interventions des travailleurs sociaux concernant les questions liées à la parentalité.

Tout d'abord, les propos des interviewées font apparaître une distinction importante : d'une part, la perception qu'ont les mères des interventions professionnelles très spécifiques dans le cadre d'une problématique particulière vécue par la famille (scolarité de l'enfant, inadéquation de l'enfant au cadre, comportement problématique de l'enfant...). D'autre part, les remarques souvent non sollicitées, faites au quotidien sur leurs façons d'agir dans des situations « pratiques »,



qui sont ressenties davantage comme des jugements de valeur. En effet, pour la majorité des personnes interrogées, le soutien des travailleurs dans le cadre d'une problématique singulière est généralement assez bien accepté. Quand l'intervention du professionnel fait suite à une demande du parent, qu'elle soit implicite ou explicite, concernant une difficulté qu'il vit dans sa relation avec l'enfant ou autre, le soutien des équipes est vécue de façon beaucoup plus sereine par la personne. Plusieurs mères soulignent la qualité de l'écoute professionnelle qui leur est offerte dans le cadre de discussions sur la relation mère-enfant. L'une d'elles nous explique :

Chargée de recherche : *Vous dites que les travailleurs vous aident avec certains problèmes que vous avez par rapport à vos enfants. Pouvez-vous m'en dire plus ?*

Personne hébergée : *Ils prennent le temps de discuter avec nous. Le référent il nous remonte le moral.*

Chargée de recherche : *Pouvez-vous m'expliquer un peu plus ?*
Personne hébergée : *Si on craque dans notre rôle de mère, il nous écoute. Il nous aide à pas culpabiliser.* (Extrait d'entretiens)

Dans le cadre de ce type d'accompagnement, nous relevons également que la perception qu'ont les femmes de la relation accompagnant-accompagnée, et de leur statut au sein de cette relation, est assez différente de ce qu'elles ressentent dans le contexte de remarques non sollicitées de la part des travailleurs. En filigrane de leurs propos, il existe une certaine appréciation de la nature collaborative de la relation. Une majorité des personnes interrogées dit que, dans le contexte d'un accompagnement sur une question spécifique concernant l'enfant et/ou la relation mère-enfant, on leur demande toujours leur avis et leur accord. Ce qu'elles semblent apprécier beaucoup.

Ces constats appuient les propos des travailleurs sociaux qui insistent sur l'importance de travailler la parentalité dans un esprit d'ouverture et d'implication du parent.

La majorité des adultes hébergés que nous avons rencontrés ne perçoit pas la maison d'accueil comme un lieu « éducatif ». Nous constatons pourtant que pour les parents l'hébergement en maison d'accueil et l'accompagnement qui y est proposé en lien avec l'éducation des enfants et le soutien à la parentalité, n'est pas sans effets sur la dynamique familiale. Effectivement, le contexte de l'hébergement affecte la façon dont les adultes appréhendent et exercent leur rôle parental, et ce, aussi bien positivement que négativement, selon la personne concernée. Par ailleurs, en complément du regard des parents, nous avons souhaité explorer les façons dont certains enfants vivent l'hébergement institutionnel en famille. Notons que les adolescents interrogés dans le cadre de cette recherche-action n'étaient que dans de rares cas les enfants des parents rencontrés. Nous n'avons pas été en mesure d'interviewer systématiquement les membres d'une même famille. Lorsque ce fut le cas, il s'est agi d'une pure coïncidence.

III. REGARDS D'ADOLESCENTS

Initialement, nous projections de nous entretenir avec des enfants d'âges différents. Force a été de constater que nous n'étions pas suffisamment outillés pour entreprendre un travail de cette nature. L'appui d'une personne spécialisée, mieux à même de faire s'exprimer les jeunes enfants, aurait en effet été nécessaire. De ce fait, nous avons pris le parti de restreindre nos interviews à des enfants préadolescents et adolescents⁸⁴. Cet angle d'approche donne bien évidemment une tonalité particulière aux réponses que nous avons retranscrites et analysées dans ce chapitre. Ce manque de représentativité rend forcément partiel le compte-rendu de l'expérience des enfants. Ceci étant dit, nous pensons que les propos de ces jeunes fournissent des éclairages riches sur certains aspects du vécu des adolescents en maison d'accueil.

Les entretiens d'adolescents ont réuni en tout 9 jeunes, répartis sur 3 maisons d'accueil, dont 2 fonctionnent en mode collectif et l'une en mode semi-collectif. 6 jeunes avaient entre 12 et 17 ans et 3 personnes interrogées étaient des jeunes âgés entre 18 et 20 ans, qui lors de leur séjour en maison d'accueil avaient entre 15 et 17 ans. Nous avons mené 3 entretiens collectifs et un entretien individuel.

1. Représentations et confrontation à la réalité de l'hébergement

Les représentations de la maison d'accueil préalablement à l'admission diffèrent selon les jeunes interviewés. Nous verrons que cela tient à plusieurs facteurs dont nous rendrons compte dans les paragraphes suivants. Nous avons demandé aux adolescents de se replonger dans la période antérieure à leur arrivée dans la maison d'accueil et de nous décrire l'idée qu'ils s'en faisaient à l'époque. De façon schématique, on peut dire que deux types de réponses se dégagent de leurs propos, selon qu'eux-mêmes ou un membre de leur famille ait effectué préalablement un hébergement dans un service d'aide aux adultes en difficulté.

Les adolescents pour lesquels il s'agissait d'une première expérience dans une institution de type maison d'accueil avaient une notion peu claire de ce qu'était une telle structure et n'avaient pas, dans la période précédant leur admission, d'idée spécifique sur les fonctions qu'elle remplit. On remarque concernant ces adolescents en particulier que le parent – il s'agit pour tous de leur mère – n'avait pas expliqué à leurs enfants ce qu'est une maison d'accueil.

On nous a prévenus que c'était une maison d'accueil, mais on savait pas c'était trop quoi. On savait pas comment c'était les centres et tout.

Elle (la maman) a même pas dit que c'était une maison d'accueil, elle a juste dit qu'on déménageait. Par après elle nous a dit que c'était une maison d'accueil et que ça se passerait comme ça et comme ça. (Extraits d'entretiens)

Dans la mesure où la maison d'accueil représentait pour ces jeunes une inconnue, il nous importait d'interroger la façon dont ils ont vécu la transition de leur « chez soi » à l'institution. À les écouter, cela n'a pas généré d'inquiétude particulière. Cela semblerait tenir au fait que les jeunes en question ont tous fait l'expérience d'un hébergement en mode individuel et non collectif, ce qui explique sans doute l'aisance, tout au moins apparente, avec laquelle ils ont géré le changement.

Pour nous, c'était comme dans un nouvel appart. Ça nous a pas tellement changés.

C'était simplement un déménagement quoi. Elle [la maman] nous a dit qu'on avait trouvé un nouvel appart'. (Extraits d'entretiens)

Étant hébergés en appartement individuel, ils ont en effet bénéficié d'un espace privatif se rapprochant dans certains cas d'un logement « classique ». Pour certains l'infrastructure proposée par la maison d'accueil a même représenté un mieux sur le plan matériel.

Je me rappelle juste que c'était beaucoup plus grand l'appart' ici que notre ancien appart'. Chacun sa chambre. C'était équipé et tout. Ça c'était bien.

On était juste content de changer, de trouver un truc un peu mieux. (Extraits d'entretiens)

Il convient de noter que pour l'une des personnes sollicitées, les conditions de logement antérieures à l'arrivée en maison d'accueil étaient ressenties comme tellement dégradées, que le fait d'y être soustraite en vue d'une prise en charge sociale, fut accueilli avec une grande satisfaction.

C'était vraiment un luxe ici, sincèrement, par rapport à l'endroit d'où on venait [...] J'étais vraiment heureuse quand on a visité la maison (d'accueil). Franchement, je me suis dit, vu d'où on vient on n'a pas à se plaindre. (Extrait d'entretiens)

À l'opposé des situations évoquées ci-dessus, certains jeunes interrogés se faisaient une idée plus précise de la structure « maison d'accueil » et de ses modes de fonctionnement. Soulignons que cela tient prioritairement à la connaissance préalable qu'ils en avaient, et ce, au travers soit d'une expérience personnelle dans un service similaire, soit par la transmission d'informations par des personnes tierces. Quoiqu'il en soit, nous verrons que ces différentes formes de « connaissance » de l'« entité » maison d'accueil détermine dans une large mesure le ressenti, notamment l'appréhension ou l'absence d'appréhension, préalable à l'arrivée dans la structure, de même que le vécu durant les premiers temps de l'hébergement.

Les expériences des jeunes se situant dans cette catégorie se divisent plus ou moins en deux groupes. Pour le premier, il s'agit d'une adolescente ayant intégré une maison d'accueil avec sa mère suite à un hébergement de quelques mois dans un service d'urgence. Cette personne nous rapporte avoir très mal vécu le passage en hébergement d'urgence. Sa conception de la maison d'accueil s'est donc constituée sur base de ce vécu difficile. Elle nous confie avoir été en prise à de grandes inquiétudes face à cette deuxième admission dans une structure d'accueil.

Je ne voulais pas aller dans les centres [...] je savais pas où j'allais tomber, peut-être avec des drogués. Tu sais pas [...] Du jour au lendemain j'ai dû y aller. J'étais très triste. (Extrait d'entretiens)

Toutefois, la confrontation à la réalité de la maison d'accueil s'est caractérisée, pour cette jeune personne, par un certain soulagement dans la mesure où une partie de ses craintes et représentations très négatives, précédant l'admission, ont été démenties par les faits.

Quand je suis arrivée à X, j'ai soufflé [...] Ici, c'est des mères de famille. C'est sympa. C'est une petite famille finalement. (Extrait d'entretiens)

Même si les premiers temps de l'hébergement se sont toutefois caractérisés par une attitude en retrait : « Je suis restée une semaine dans ma chambre. Je ne mangeais pas. J'avais la boule au ventre ». (Extrait d'entretiens)

Quant au deuxième groupe identifié, il s'agit d'adolescents plus jeunes (moins de 14 ans), pour qui la maison d'accueil représentait moins d'inconnues. Ceci s'explique par le fait que leur mère, ainsi qu'une de leurs connaissances, résidaient déjà dans la structure depuis quelques mois avant que les enfants n'y arrivent. Ils semblent donc avoir été davantage préparés à la transition que certains de leurs pairs. On remarque que ces enfants avaient une certaine familiarité avec l'institution et disent n'avoir ressenti aucune appréhension particulière à l'idée d'y être à leur tour hébergés. Au contraire, ils expriment un soulagement d'avoir été réunis avec leur mère.

Je préfère être avec ma mère. C'est mieux. (Extrait d'entretiens)

2. Cadre institutionnel et vie en collectivité

Un trait marquant de nos échanges avec les adolescents sur leurs expériences au quotidien concerne leur vécu du cadre et des contraintes institutionnelles et plus généralement des règles à suivre en communauté.

Tous les jeunes s'accordent pour dire que les règlements concernant le fonctionnement de la maison leur avaient été explicités dès leur arrivée ou peu de temps après. Mais, s'il y a bien connaissance des règles, il apparaît qu'il n'y a pas toujours connaissance de pourquoi de celles-ci, ce qui engendre des questionnements quant à leur bien-fondé. D'une manière générale, les propos de nos jeunes interlocuteurs mettent en évidence divers degrés de frustration face aux règles en tous genres qui ont cours dans la maison

84 Notons que les enfants de 12 à 18 ans ne représentent que 13,5 % de la totalité des enfants hébergés en maisons d'accueil. 39 % des enfants ont moins de 3 ans, 21,5 % ont entre 3 et 6 ans et 26 % entre 6 et 12 ans.

d'accueil. Toutefois, si les contraintes dues à l'hébergement institutionnel font l'objet de critiques, on remarque qu'elles sont plus ou moins difficilement vécues selon deux critères majeurs : l'âge et l'espace privatif dont la famille dispose, c'est-à-dire du type d'hébergement proposé par l'institution. Il est possible d'opérer une distinction entre les adolescents plus âgés, pour qui les limitations du cadre institutionnel sont vécues de façon plutôt problématique.

Le fait de dire qu'il y a un règlement dans une maison, un appartement... comment dire ça... moi, perso, je le prenais pas bien quoi. C'est comme si on nous imposait des choses à faire alors qu'on vit chez nous. (Extrait d'entretiens)

Et ceux plus jeunes, pour qui les règlements apparaissent moins contraignants et ont tendance à être acceptés comme un moindre mal.

Ça m'a rien fait d'avoir un règlement. J'avais l'habitude de regarder la télé le matin. Pour la télé, maintenant c'est chacun son tour. (Extrait d'entretiens)

Concernant ces adolescents plus jeunes, il semble que la satisfaction de se retrouver avec le reste de leur famille dans la maison d'accueil dépasse de loin les inconvénients liés à certaines contraintes de la vie communautaire. D'autant que leurs propos font ressortir une expérience de la collectivité qui se vit en grande partie par le prisme des activités de groupe, des jeux, des sorties, qui sont unanimement plébiscités par les plus jeunes.

Pour les adolescents se situant dans la tranche d'âge supérieure (+ 14 ans), le rapport à la vie institutionnelle et communautaire s'avère plus problématique.

Les difficultés dont ils font part se portent essentiellement à deux niveaux : celles qui sont d'ordre « organisationnel » ou « logistique » et celles qui se situent davantage sur le « relationnel » et le rapport aux autres familles hébergées.

D'abord, les sujets ayant trait aux contraintes institutionnelles et à propos desquels l'essentiel du désenchantement des jeunes interrogés se concentre, concernent :

- les horaires, perçus comme très contraignants principalement par les adolescents se situant dans la tranche d'âge plus élevée.
- les sujets relatifs aux repas et à la nourriture plus généralement, ceux-ci étant eux-mêmes souvent liés à la question des horaires.
- on notera que la problématique des repas et de la nourriture a tendance à cristalliser les frustrations autant chez les adultes que chez les enfants dans les structures à fonctionnement communautaire.
- le partage au quotidien des espaces communs entre enfants d'âges très différents.
- l'impossibilité dans nombre de maisons d'inviter des camarades, notamment à dormir.

Nous remarquons que ces « contraintes » sont ressenties par les adolescents comme autant de limites à leur autonomie. Il convient toutefois de garder à l'esprit que nous avons affaire

ici à des adolescents pour qui, de façon générale, les règles sont vécues presque exclusivement en termes de contraintes, et donc pour lesquels on ne s'étonnera pas outre mesure qu'ils soient dans une logique d'opposition.

Néanmoins, les cadres imposés par la maison d'accueil tendent à renforcer chez ces jeunes le sentiment d'entrave à l'autonomie. En effet, les modes de fonctionnement institutionnels se trouvent souvent en inadéquation avec leurs rythmes et habitudes de vie antérieure.

Notons que les difficultés relatives à la cohabitation avec d'autres familles ont été plus ou moins mentionnées par les adolescents, selon qu'ils séjournaient en mode collectif ou individualisé. Il est alors peu étonnant de noter que ce sont les jeunes disposant de peu d'espace privatif et partageant une partie importante de leur vie quotidienne avec d'autres, qui font état de difficultés relationnelles avec des co-hébergés dont les références familiales et éducatives sont parfois très éloignées des leurs. Plusieurs interviewés citent le cas de familles qui, selon eux, ont peu de savoir-vivre et avec lesquelles les relations sont pesantes et parfois très tendues. D'autres adolescents font état de difficultés à supporter le regard de l'autre, ses commentaires, ses jugements. Petites phrases et regards intempestifs pour lesquels les lieux collectifs constituent un conduit particulièrement efficace.

La « lourdeur » du contexte conduit certaines personnes à adopter des comportements qui leur permettent de se soustraire le plus possible à la vie collective. En effet, une minorité des jeunes interviewés affiche une réticence à participer aux activités et autres excursions proposées par la maison. Ces jeunes en particulier expriment un fort besoin de marquer la séparation entre la maison d'accueil et leur vie à l'extérieur de l'institution.

Oui, il y a des activités ici, mais on préfère être avec des amis (...). Ça saoule de les voir tout le temps, les gens de la maison (Extrait d'entretiens)

D'ailleurs, la volonté de marquer cette séparation l'emporte sur l'envie de s'adonner à des activités potentiellement intéressantes.

Même si y'a des activités qui m'intéressent, je veux pas les faire avec les personnes avec qui je vis. (Extrait d'entretiens)

Nous relevons aussi que ces jeunes ratent assez souvent les repas, non pas seulement en raison des horaires qui ne leur conviennent pas, mais aussi pour échapper à ce moment collectif, si pesant à leurs yeux.

Une fois encore, il est probable que cette attitude de « rejet » face à leurs pairs participe d'une attitude adolescente d'opposition somme toute « normale » ou prévisible, comme souligné auparavant dans ce chapitre. Il n'en reste pas moins que le besoin d'espaces plus intimes, tant matériels que mentaux, propre à l'adolescence, n'est pas facilité par le cadre de la maison d'accueil, et plus particulièrement par l'accueil communautaire.



À l'inverse et sans pour autant trop schématiser, les jeunes séjournant dans des appartements individuels et pour lesquels la confrontation aux lieux collectifs de la maison d'accueil est plus diffuse, ont tendance à faire plus grand cas de l'aspect chaleureux de la vie en maison d'accueil. Ils pointent les solidarités qui se créent entre les familles au cours de l'hébergement et disent apprécier, certains même très fortement, les moments de convivialité avec leurs pairs.

Revenons un instant à la question des fonctionnements des maisons d'accueil qui sont en désaccord avec le rythme de vie des adolescents.

À cet égard, l'exemple que nous fournissons de deux adolescentes est parlant. Elles expliquent qu'étant avec des camarades, elles se trouvent parfois embarrassées de s'éclipser « mystérieusement » afin de ne pas rater le repas du soir dans l'institution, qui à leurs yeux est beaucoup trop tôt et ne correspond pas du tout à leurs horaires à elles. Elles expliquent se sentir contraintes de trouver des excuses pour se dérober, sans quoi elles ne mangeraient pas (tout au moins pas dans la maison d'accueil) ou se trouveraient dans l'obligation de révéler leur « statut » d'hébergées à leurs amis, ce qui n'est en aucun cas envisageable pour elles.

On voit bien là que le règlement ne s'accorde pas avec leur rythme de vie. Mais au-delà de ce constat, ce n'est pas l'existence en soi d'une règle qui est parlante (les jeunes doivent se soumettre à des règles dans de nombreux autres lieux, à l'école notamment), c'est dans ce que la contrainte, incarnée par la règle de l'institution, est révélatrice du statut de la personne, dans ce qu'elle renforce sa perception d'elle-même comme distincte des autres, qu'on mesure l'impact du cadre institutionnel sur la vie de ces jeunes. Ayant pour la plupart déjà subi des bouleversements considérables dans leur vie, événements qui après tout ne constituent pas la « norme » de ce que devraient vivre les enfants de leur âge, ils se retrouvent en plus dans des situations susceptibles de les différencier de leurs camarades et ce, à une période de leur vie où se trouver en conformité avec ses pairs est le mot d'ordre.

Ces exemples mettent en lumière à quel point la problématique du règlement, et plus particulièrement celle des horaires, est révélatrice d'un enjeu bien plus significatif : celui des représentations de soi en tant que personne bénéficiaire d'une prise en charge, et du regard supposé que l'autre porte sur soi, son jugement...

Nous proposons donc d'aborder la question de l'impact de l'hébergement en maison d'accueil sur les interactions des adolescents avec leur cercle social, car elle participe dans une large mesure de la même thématique que les contraintes institutionnelles.

3. Incidences sur les relations sociales

Nous avons voulu en savoir plus sur ce que les jeunes hébergés disent de leur hébergement en maison d'accueil aux personnes constituant leurs réseaux sociaux, par exemple leur entourage proche, leurs ami/es et camarades d'école.



Nous sommes partis de l'hypothèse que le statut d'hébergé constitue, à différents degrés, un obstacle à la sociabilité de ces enfants, autrement dit à leur capacité à entretenir des relations avec leurs semblables ou à rechercher à entretenir de telles relations.

Tous les jeunes interrogés, sans exception, déclarent avoir des amis et des connaissances diverses. Il nous est donc impossible de conclure, à partir de leurs propos, que l'hébergement dans une institution est une entrave au processus qui consiste à rechercher à entretenir des relations avec ses pairs, et à effectivement en entretenir. Cependant, nos échanges révèlent que les jeunes déploient, du fait de leur statut de personne hébergée, diverses stratégies qu'ils estiment nécessaires à la poursuite de relations « normales » avec leur entourage, et sans lesquelles, dans leur perception, ils ne pourraient maintenir des liens d'amitié.

Nous retenons comme dimension centrale de leurs propos la réticence, parfois même le refus, de divulguer leur statut d'hébergé et le maintien d'un certain flou autour de leur cadre de vie.

Soulignons que la distinction entre hébergement en mode collectif et logement individualisé prend également son importance dans ce que les enfants veulent bien révéler de leurs circonstances de vie. Si les adolescents qui bénéficient d'un appartement individuel ne sont pas davantage enclins que leurs congénères des structures à fonctionnement communautaire à révéler leurs circonstances de vie à leur cercle social, ils ne se sentent toutefois pas contraints de dissimuler leur lieu de vie, et ce, en raison de la similarité entre celui-ci et un logement « classique ».

À l'opposé, les adolescents qui disposent d'un espace privatif limité et qui vivent dans des structures de type communautaire, ont tendance à déployer des stratégies d'évitement ou d'esquive quand il s'agit d'aborder la question de leurs lieux et circonstances de vie avec leurs amis, camarades ou connaissances.

Je dois inventer un truc, mentir tout le temps. Je parlais pas de ça avec mes amis. Y'avait pas de conversation à ce sujet-là.

J'en parlais pas. Je dis juste que j'ai déménagé. Je crois que j'en ai parlé juste une ou deux fois, et c'était à des profs. T'as pas envie de leur dire que t'es dans un centre. Au début, c'est par honte. (Extraits d'entretiens)

En résumé, les jeunes interrogés vivant dans des institutions, qui du point de vue de l'infrastructure ne diffèrent pas significativement de logements « classiques » et induisent par conséquent moins de stratégies d'évitement, affichent une plus grande sérénité dans certains aspects de la conduite de leurs relations sociales et amicales. Ils ont moins recours à l'évitement par exemple. Cela tient au fait que le type d'hébergement (individuel) leur permet de maintenir un mode de vie qui s'insère dans ce qu'ils considèrent comme un cadre normal.

Ils ne savaient pas (les amis ne savaient pas que la famille vivait en maison d'accueil) vu que nous on vivait un peu

normalement. On n'y voyait aucune différence. Y'avait pas besoin de leur dire. On avait le droit de les (les amis) accueillir ici tant qu'ils n'avaient pas plus de 18 ans. C'était normal quoi. (Extrait d'entretiens)

Les adolescents sont unanimes: il n'est envisageable de faire part de sa situation qu'en cas de relations de confiance avérée. Pour certains il est même préférable de n'en rien dire du tout, quelles que soient la nature et l'intensité des rapports d'amitié. Nous détectons en filigrane des propos des jeunes des sentiments de gêne, parfois allant jusqu'à la honte, de se trouver en position d'hébergé d'une structure d'accueil et nous avons voulu creuser cette question avec eux.

J'ose pas leur dire. De toute façon, je peux pas leur proposer de venir chez moi, parce que j'ai pas de chez moi. (Extrait d'entretiens)

Les explications des interviewés convergent: la gêne, la honte éprouvées à l'idée de divulguer sa situation à ses pairs trouve son origine, non sans surprise, dans la crainte du regard négatif de l'autre et des jugements de valeur que celui-ci pourrait porter.

Les adolescents situent les conséquences de ces jugements présumés à deux niveaux. Pour certains, prédomine la perception que le jugement de l'autre entraînerait un rejet, et de fait une exclusion de l'adolescent de son cercle social habituel et une rupture des relations d'amitié. D'autres s'inquiètent de ce que la « révélation » de leur « statut » n'inspire à autrui des sentiments de pitié ou de compassion.

Je leur en parlais pas. Ils en savaient rien. Pour moi, ils avaient pas à le savoir. J'aime pas que les gens sachent qu'on est en difficulté. Pour moi, non. J'ai horreur de la pitié des gens [...] Les gens ont tendance à nous voir comme des misérables; et non, moi je ne voulais pas ça. (Extrait d'entretiens)

Dans les deux cas, nous constatons que la crainte des jeunes provient de ce qu'ils imaginent que la divulgation de leur situation sociale ne vienne ternir ou dégrader l'image a priori positive que leurs connaissances se sont formées d'eux. Ce ressenti repose sur la perception que la maison d'accueil confère d'emblée à la personne hébergée une position sociale dévalorisée.

Adolescente: Ils (leurs amis et connaissances) ont une très bonne image de nous, mais si tu disais ça [que tu vis en maison d'accueil] y'aurait une cassure. Y'aurait toujours une cassure. Chargée de recherche: Tu peux expliquer?

Adolescente: On était bien avant. Ils vont croire qu'on a fait une chute. Parce qu'ils vont penser qu'on est pauvre, pire que des SDF.

Autre adolescente: Nous on est normales, quoi. Mais ils vont penser que t'es rien, t'es une gitane. (Extraits d'entretiens)

Soulignons l'« effet de miroir » entre les préjugés dont nous faisons part ces jeunes lors de notre question sur les représentations préalables à l'admission en maison d'accueil et les a priori négatifs qu'ils prêtent désormais à leurs camarades ou pairs.

Chez d'autres jeunes, dont les propos sont moins empreints de ressentiment, le jugement présumé d'autrui se fait également fortement sentir.

Adolescent: Moi j'étais gêné de dire que je vivais dans un centre [la maison d'accueil] quand j'étais jeune. Ça c'était clair. Chargée de recherche: Pourquoi?

Adolescent: Parce que c'était une maison d'accueil et on savait que c'était des familles qui avaient pas de moyens qui vivent là, quoi.

Et un autre jeune d'insister: C'est la maison d'accueil quoi; c'est le logement le moins cher. (Extrait d'entretiens)

Nous percevons aussi chez ces jeunes une difficulté à concevoir que l'entourage social proche puisse témoigner de l'empathie en regard de leur situation. Ils présumant d'emblée un manque de compréhension de sa part, et des personnes extérieures à la situation, en général.

Les gens, ils comprendraient pas. Je sais qu'ils comprendraient pas. Je sais ce qu'ils penseraient. (Extrait d'entretiens)

D'ailleurs, cette crainte est parfois fondée sur des expériences antérieures malheureuses, où le parcours en ruptures de la famille a eu pour conséquence l'éclatement du cercle social et amical, et a ainsi rendu le tissage de relations sociales difficile pour le jeune.

4. Perceptions du vécu du parent

Il est intéressant de relever que les propos des jeunes, loin de s'axer exclusivement sur leur propre expérience se concentrent de façon significative sur le ressenti et le vécu de leur parent, et ce, pour tous les enfants que nous avons rencontrés, indépendamment de leur âge. D'abord l'évaluation qu'ils font de la situation de leur mère est empreinte d'empathie. La sensibilité qu'ils expriment envers celle-ci se traduit par un discours qui banalise parfois leurs propres difficultés. L'accent est mis sur l'épreuve du parent souvent plus que sur la leur.

C'est pour notre maman que c'est difficile d'être ici.

Pour maman, j'ai encore plus mal... (Extraits d'entretiens)

Une dimension marquante de nos échanges concerne la conscience qu'ont les enfants des difficultés que rencontrent leurs parents dans le contexte de l'hébergement institutionnel. D'une part, ils reconnaissent les difficultés des parents à gérer les contraintes institutionnelles et obstacles au déroulement d'une vie « normale ».

Jeune: Y'avait beaucoup de règlements, beaucoup de règles à suivre. Enfin, c'était plus difficile pour ma mère que pour nous. Nous les enfants, en fait, on s'en fichait.

Chargée de recherche: Tu dis que c'était difficile pour ta mère. Tu peux m'en dire plus?

Jeune: C'était plus par rapport à sa liberté en fait. À un moment, elle a commencé à voir un monsieur, le papa de ma petite sœur actuellement, et j'ai senti pour elle que c'était difficile vu qu'il pouvait pas rentrer ici dans la maison. Je sentais que ça l'embêtait un peu de suivre tout ça à la lettre. Moi

personnellement, je prenais un peu à cœur tout ça, vu que je suis la seule fille et j'étais beaucoup avec maman, je l'aidais beaucoup. (Extrait d'entretiens)

D'autre part, ils perçoivent les répercussions des regards des autres (travailleurs et autres hébergés) sur l'image que l'adulte a de lui-même en tant que parent, ainsi que sur son estime de soi.

En parlant de sa mère, un jeune nous dit ceci: *En fait, ça fait bizarre. Maman, c'était quelqu'un d'indépendant, d'actif. Mais là, j'ai l'impression qu'elle perd toutes ses responsabilités. Je sens qu'elle est à bout.*

Chargée de recherche: Qu'est-ce que tu veux dire quand tu dis « elle perd toutes ses responsabilités »?

Jeune: C'est ça qui est dur, tu peux pas éduquer tes enfants comme tu veux; et elles l'ont dur les mères. On les traite comme des enfants. T'as plus l'impression d'être dans ton rôle de mère. (Extrait d'entretiens)

En règle générale, l'intervention d'autres personnes hébergées dans l'éducation familiale est très mal vécue par les jeunes. À leurs yeux, cet aspect de leur vie appartient au domaine privé et revient en premier lieu à leur parent. Le fait que d'autres personnes hébergées puissent porter un jugement sur le comportement de leur mère, et ainsi la discrediter dans son rôle éducatif, leur inspire des sentiments de frustration, voire de colère.

Tout le monde se permet ici. Tout le monde se mêle. Même ceux qui ont pas d'enfants. J'ai pas aimé du tout quand elle (une autre hébergée) a crié sur mon frère. C'est personne d'autre que ma mère qui doit dire. Ça m'énerve. (Extrait d'entretiens)

Nous remarquons que les sentiments d'empathie pour le parent amènent les jeunes à adopter des comportements de « préservation » du parent. Certains se montrent réticents à l'idée de se confier à celui-ci de peur d'exacerber son stress. Ils gardent leurs problèmes pour eux, se dévoilent finalement très peu à la principale figure adulte de leur entourage et ont tendance, comme nous l'avons souligné antérieurement, à banaliser leurs propres états d'âme.

Je me suis dit, je dois me comporter en adulte. Pour moi, je pouvais pas faire l'enfant. Je devais accepter la situation. C'est comme ça. Pour moi c'était logique. Je voyais pas pourquoi j'aurais à me plaindre. C'était difficile à certains moments. Dans ma tête c'était toujours: «on n'est pas chez nous, on n'est pas à la maison donc t'as pas à te plaindre, franchement t'es bien.» Je me rends compte, j'étais toujours en train de mettre les côtés positifs du fait d'être ici pour que les choses un peu difficiles paraissent banales, quoi. (Extrait d'entretiens)

Le stress ressenti à l'époque, j'en parlais vraiment pas. Si ma mère entendait l'enregistrement, elle serait vraiment choquée. C'est la première fois que j'en parle. (Extrait d'entretiens)

L'attention que les jeunes portent au bien-être de leur mère se traduit également par un souci d'assister au maximum



celle-ci dans les démarches de réintégration de la famille dans la vie « normale. » Les enfants se montrent en effet très affectés par les difficultés économiques, sociales, psychologiques du parent, et certains se montrent dès lors très soucieux d'alléger, autant que faire se peut, le poids de ces difficultés. Tous sans exception nous ont parlé des recherches de logement qu'ils font pour aider leur mère. Ils disent garder l'œil ouvert à tous les instants pour un logement libre, ils prennent note des affiches « à louer » sur la route de l'école, ils font des recherches sur Internet à la maison d'accueil...

En les écoutant attentivement, nous nous apercevons à quel point ces démarches leur paraissent normales, à quel point elles font partie intégrante du soutien qu'ils tiennent à apporter à leur parent en difficulté.

5. Perceptions du rôle des équipes et relations avec les professionnels

Tous les jeunes auxquels nous avons parlé évaluent positivement, certains très positivement, leurs rapports avec les équipes éducatives des maisons d'accueil. La tonalité générale des relations s'inscrit dans le registre de la bienveillance, du respect, de la confiance, du point de vue des jeunes. Ils disent apprécier particulièrement le caractère informel des interactions avec les travailleurs, et ce, parce qu'il offre la possibilité d'échanger sur des sujets variés et de parler aussi d'autre chose que les difficultés de la famille.

Ils nous voient pas comme des hébergés. Tout le monde se mélange. Ils nous jugent pas. Y'a du respect, c'est sûr. (Extrait d'entretiens)

Avec les éduc, c'est des conversations familiales. On parle de tout et de rien. C'est très sympa. (Extrait d'entretiens)

Certains jeunes évoquent avec affection leur éducateur référent, ou un membre de l'équipe avec lequel des affinités particulières se sont créées au fil du temps. Chez les jeunes qui ne séjournaient plus en maison d'accueil au moment de l'interview, la majorité garde des contacts avec l'institution. Certains liens sont plus distendus que d'autres. Il peut s'agir d'un contact maintenu dans le cadre d'un réseau informationnel, une guidance pour la famille en cas de besoin. Pour d'autres, bien que se situant toujours dans le cadre d'un soutien à caractère professionnel, les liens revêtent une dimension plus « affective ».

X (l'éducatrice référente), c'est genre une amie pour nous maintenant. Elle vient à la maison et tout. Parfois elle nous appelle, comme ça, pour dire bonjour. On a aussi gardé un bon contact avec Y. Elle m'a aidée pour mon stage, pour donner des adresses, des numéros de téléphone à appeler, même pour mes recherches d'emploi et tout ça. (Extrait d'entretiens)

Au-delà de la relation humaine en tant que telle, les jeunes portent également un regard sur les actions psychosociales et éducatives qui leur sont proposées. Les appréciations portent, schématiquement, sur deux domaines d'intervention, d'une part l'accompagnement « au quotidien », d'autre

part, le soutien relatif à « l'affect », aux problématiques relationnelles avec la famille, aux difficultés émotionnelles...

Une partie des jeunes adopte une attitude mitigée quant aux interventions professionnelles au quotidien. S'agissant de l'accompagnement des éducateurs en matière de scolarité ou de recherche de stages, par exemple, certains adolescents affichent une certaine lassitude à être interrogés sur leurs démarches, à faire l'objet de questionnements et de relances, qui leur paraissent incessantes. Si ce sentiment est bien présent chez ces jeunes, il convient de noter qu'il est contrebalancé par le fait que la plupart reconnaît l'ultime visée de ces interventions et en reconnaissent, presque malgré eux, la pertinence.

Ils sont toujours derrière moi. Ça m'énerve. C'est comme s'ils veulent commander ma vie... Mais même si ça m'énerve, je sais que c'est pour mon bien. C'est bien dans un sens, même si ça saoule. (Extrait d'entretiens)

La lecture que font les enfants du travail des équipes concernant ce que nous conviendrons d'appeler « l'accompagnement des émotions » est nettement plus positive. Par exemple, plusieurs jeunes font état de situations conflictuelles avec leur mère, que les travailleurs aident à dénouer ou à atténuer. Il semblerait que la position de « tiers » adoptée par le travailleur social dans ces cas, l'écoute proposée, les conseils émis, la simple présence... aient des effets bénéfiques sur des situations chargées en émotions et des dynamiques familiales tendues.

Chargée de recherche: *Quand tu avais des problèmes avec ta mère, tu dis que les éducateurs vous aidaient, c'est ça ?*
Jeune: *Oui, ils essayaient de comprendre ce qui n'allait pas, et des trucs comme ça.*

Chargée de recherche: *Tu peux m'en dire plus ?*
Jeune: *Ils essayaient de comprendre mon point de vue en fait, le point de vue de ma mère. Ils essayaient de trouver un terrain d'entente et tout ça [...] Comment dire ça. Avec ma mère c'était pas toujours facile. À travers l'éduc ça passait mieux quoi.* (Extrait d'entretiens)

Les adolescents parlent aussi des démarches des professionnels pour les aider à mettre des mots sur leurs émotions. Une jeune fille, qui avait très mal vécu l'arrivée en maison d'accueil, dit avoir beaucoup apprécié l'attention particulière que l'éducatrice lui a portée pendant cette transition éprouvante, le temps qu'elle lui a consacré, les occasions qu'elle lui a données pour « vider son sac » et déposer ses émotions. Elle en reconnaît les effets bénéfiques pour la poursuite de son séjour dans l'institution. Cette même jeune fille évoque des difficultés relationnelles avec sa mère, que l'équipe l'aide à « travailler », notamment via l'orientation vers des services spécialisés ; un aiguillage également fort bien venu si l'on en croit ses commentaires.

À l'instar des adultes, l'hébergement en maison d'accueil impacte considérablement l'expérience que les adolescents font de la vie familiale. Alors que les contraintes du communautaire ont tendance à renforcer certaines difficultés de vie propres à l'adolescence, elles se vivent également par

le prisme des épreuves du parent, que l'adolescent tend par ailleurs à préserver au maximum et pour lequel il en vient à banaliser son vécu et ses difficultés propres. Si le contexte institutionnel, et les contraintes qui y sont inhérentes, figurent autant dans les propos des jeunes, c'est aussi parce qu'ils affectent leurs représentations de soi, et par extension les rapports qu'ils engagent avec le monde qui les entoure.

IV. REGARDS DES PROFESSIONNELS

Nous nous intéressons ici au regard que les professionnels portent de manière générale sur le travail d'accompagnement des enfants et des familles proposé par les maisons d'accueil. Le lecteur remarquera que la vision des professionnels figure déjà dans les chapitres concernant les pratiques professionnelles, puisque ceux-ci s'appuient dans une très large mesure sur ce que les travailleurs et directeurs de maisons d'accueil disent de leur travail, ce qu'ils en dépeignent et comment ils le perçoivent. Ainsi, le présent chapitre évitera la redondance dans la mesure du possible, et s'attachera donc à aborder les thématiques qui, bien qu'évoquées par les professionnels lors de nos échanges, ont été peu ou pas mentionnées dans les chapitres concernant les pratiques professionnelles.

1. Représentations et positionnements

Les maisons d'accueil mettent volontiers l'accent sur la particularité de l'espace-temps qu'elles occupent dans le champ de l'aide sociale aux familles. Elles s'identifient comme l'un des rares lieux d'accueil où l'on héberge et accompagne des adultes avec leurs enfants pendant des périodes pouvant être relativement longues (la durée moyenne de séjours est de 115 jours pour les femmes et de 122 jours pour les enfants). Selon les professionnels, la position singulière occupée par la maison d'accueil donne une tonalité particulière à leur travail avec les enfants et les familles. Elle permet en substance une « connaissance » de la cellule familiale dans sa globalité, là où des services extérieurs plus spécialisés possèdent une vision, certes importante, mais peut-être plus partielle ou morcelée de la dynamique familiale. Le fait de pouvoir poser un regard global sur la famille, sur un laps de temps plus ou moins long, offre aux équipes la possibilité d'une certaine exhaustivité dans le repérage des besoins de la famille. Ceci permet par extension des mises en relais adaptées avec le réseau.

Les maisons d'accueil se perçoivent en effet comme une composante importante d'un réseau beaucoup plus large d'intervenants sur les enfants et la famille. Aussi estiment-elles que la singularité de leur positionnement leur confère un rôle de « facilitateur » au sein de ce réseau, en ce sens que l'espace-temps qu'elles occupent peut être bénéfique au travail des partenaires. Effectivement, en proposant à la famille un cadre sécurisant à minima, la maison d'accueil

offre aussi aux intervenants extérieurs une base favorable à partir de laquelle ils peuvent être facilités dans leurs tâches d'accompagnement spécialisé.

En prenant en charge des familles dans les maisons d'accueil, tu soulages des intervenants qui sont fatigués, tu mets de l'ordre. Quand moi-même je travaillais de l'autre côté et que j'étais un intervenant 'extérieur', j'ai des souvenirs de femmes qui rentraient en maison, et tout à coup en six mois on faisait un travail social que j'avais pas réussi à faire en trois ans [...] Le fait de la prise en charge, du cadre de la maison d'accueil, ça permet vraiment de faire avancer beaucoup de choses. Ça permet aux intervenants extérieurs de souffler, de prendre du recul. (Extrait de focus group)

Si nous tentons de synthétiser de façon schématique la vision qu'ont les travailleurs de leur rôle, nous pourrions dire qu'ils l'envisagent comme celui de faire évoluer la famille vers un mieux-être, en la soutenant dans le réveil de ses potentialités. Le cadre offert par la maison d'accueil, et la proximité qu'il induit entre équipes et usagers sont particulièrement adaptés à ce type de travail. Ils en favorisent la dimension relationnelle, ce que les professionnels estiment fondamental à leurs démarches. En effet, les professionnels s'accordent pour dire que le lien entre travailleur et personne hébergée constitue la condition sans laquelle les besoins de la famille, ses demandes implicites ou explicites ne peuvent émerger.

2. Exercice de la parentalité en maison d'accueil : un cadre particulier

« La vie en communauté, c'est d'abord vivre ensemble. Partager une maison avec des inconnus n'est pas évident. En effet, tu pourrais y rencontrer des personnes qui ne partagent pas ta façon de vivre, de penser, tes convictions, etc. En bref, des personnes très différentes de toi. Mais cette différence peut s'avérer une richesse et tu pourrais être surprise par les réels liens d'amitié qui se créent régulièrement dans la maison. Pour bien vivre en communauté, le tout est de respecter certaines règles afin que tout le monde puisse vivre dans une ambiance agréable. Ces règles sont reprises dans le règlement d'ordre intérieur qui te sera donné et que tu signeras à ton arrivée. Des exemples de ces règles : respecter les heures de repas, donner à manger à ses enfants, réaliser la tâche qui vous est attribuée, respecter le travail des autres en maintenant propre la maison, surveiller et veiller au bon comportement de ses enfants, etc. » Extrait de *Espoir, centre d'accueil* : « Une chance à mesurer »

Nos analyses mettent en évidence la conscience qu'ont nombre de travailleurs du défi que représente pour les familles la gestion de la vie quotidienne, et plus particulièrement l'éducation des enfants, dans le contexte d'un hébergement social, qui expose la famille à une multitude de regards plus ou moins intrusifs. Ainsi, les équipes reconnaissent-elles les conditions particulières d'exercice de la parentalité qu'implique un tel cadre.

En grande majorité, elles manifestent de l'empathie pour des parents qui sont aux prises avec des difficultés que la



structure institutionnelle peut, dans certains cas, contribuer à exacerber.

Les parents doivent se sentir sous la loupe, sur leurs gardes. Mêmes des remarques qu'on pense soutenantes peuvent être mal perçues. On n'est pas l'abri de faire des jugements. (Extrait de focus group)

Moi, je ne voudrais pas être à leur place, je n'y arriverais pas, être sous le regard des autres comme ça, tout le temps... (Extrait de focus group)

Les professionnels pour la plupart ne sont pas surpris d'apprendre que les parents disent se sentir infantilisés par certaines pratiques de soutien et trouvent certaines interventions professionnelles intrusives.

L'installation dans un lieu collectif est une violence en soi. Éduquer ses enfants dans le collectif c'est extrêmement dur. Les personnes sont en souffrance dans la gestion et dans l'éducation de leurs enfants dans le communautaire, il y a le regard de l'autre, le regard de la collectivité. (Extrait de focus group)

Cette reconnaissance de la pression que peut exercer de telles conditions sur le parent explique en partie pourquoi les professionnels développent un discours qui insiste sur l'importance d'un accompagnement « au cas par cas ». Celui-ci se doit, dans l'idéal, d'être réalisé dans un esprit d'ouverture, exempt le plus possible de jugement personnel et de formatage. Si les travailleurs nous livrent en effet des appréciations somme toute assez normatives de leur travail, nombreux sont ceux qui posent aussi un regard critique sur leurs pratiques et pointent le décalage qui existe parfois entre ce qui est et ce qui devrait être dans l'idéal. Ils interrogent par exemple leurs capacités à être dans l'approche « objective », dans le « non-jugement », ils questionnent la pertinence de certaines de leurs approches et sont interpellés par la question des limites de leur action.

Certains soulignent l'importance pour les équipes de garder à l'esprit que toutes les familles ne requièrent pas un suivi particulier autour de la prise en charge éducative de leurs enfants (ou le soutien à la parentalité), et que par conséquent il faut être particulièrement attentif à ne pas tomber dans la stigmatisation et considérer que tout parent précarisé est inadéquat avec son enfant.

On doit se demander ce qu'on formalise au moment où les gens arrivent chez nous. Car les raisons de leur arrivée ne sont pas toujours claires. Au départ, c'est qu'ils n'ont pas de logement. Mais ils n'ont pas forcément des difficultés avec leurs enfants [...] Mais il y a des tas de moments où ce n'est pas si clair que ça du tout. Donc je trouve que ça pose beaucoup de questions : quel(s) mandat(s) on se donne, quels objectifs on se fixe avec cette famille et pourquoi ? (Extrait de focus group)

D'autres, mettent en garde contre des lectures trop hâtives, par les équipes, de certaines situations familiales ou des attitudes de parents perçus comme « défaillants ».

Il ne faut pas prendre pour argent comptant ce que l'on observe au tout début quand la famille arrive [...] Ce qu'il faut soutenir auprès des travailleurs c'est de pouvoir tenir, de ne pas être interventionniste tout de suite, parce que il ne faut pas oublier que l'installation dans un lieu collectif, c'est pas évident [...] Certaines mères nous disent qu'elles sont éventuellement plus agressives, plus en difficulté parce qu'il y a le regard de la collectivité sur leurs façons de faire avec les enfants. On a qu'à penser soi-même, quand on se retrouve en famille, où tout le monde regarde ton enfant qui te fait une scène. (Extrait de focus group)

Comme nous l'avons vu au chapitre intitulé « Les partenaires des maisons d'accueil dans l'accompagnement des familles » les professionnels sont très préoccupés par la question des limites de leur travail en regard du secteur au sens large. C'est une dominante dans leurs propos : ils situent leur action en faveur des enfants et des familles dans un contexte sociétal soumis à de plus en plus de pressions. Bien qu'ils affirment leur identité généraliste, nombreux sont ceux qui, au regard des manquements du réseau ou de la société plus généralement, ont l'impression que les équipes et les institutions exercent, de manière croissante, des fonctions qui outrepassent leur champ initial d'action. Cette perception d'être parfois, même souvent, dans une position de suppléance est récurrente dans le discours des travailleurs.

Pour certains, c'est précisément le degré de pression émanant de la « saturation » du réseau qui explique les difficultés que les travailleurs éprouvent parfois à prendre des décisions qui ne leur semblent pas toujours très réalistes ou cohérentes avec leurs intentions de bienveillance envers les familles.

On doit pouvoir dire qu'on n'est pas toujours bien traitants nous-mêmes, parce qu'on est avec les moyens du bord. (Extrait de focus group)

Les institutions constatent aussi que les séjours des familles tendent à s'allonger, et ce, en raison, estiment-elles, d'un manque de logements et de structures adaptées à la sortie de maison d'accueil. Pourtant, et les travailleurs insistent là-dessus, la maison d'accueil est conçue à l'origine comme un lieu d'hébergement « transitoire » qui peut apporter des effets positifs dans la vie des enfants et de leurs familles. Ainsi les professionnels se plaignent-ils d'hébergements trop longs qui finissent par entraîner des effets non désirés, particulièrement pour des familles qui ne requièrent plus le type de suivi proposé par la maison d'accueil.

Entre un an et un an et demi en maison d'accueil, c'est un maximum. Au-delà d'un an et demi, je me demande si c'est pas contre-productif finalement. On ne gagne pas et on est en danger d'institutionnaliser les familles, et là il me semble que c'est pas notre rôle, c'est vraiment pas notre objectif. (Extrait de focus group)



UNE MAMAN TÉMOIGNE

Nous l'appellerons « Josiane ». Cette maman a deux enfants de 2 ans et demi et 6 mois.

Josiane se sent respectée dans son rôle de maman. Elle est bien au clair sur l'éducation qu'elle veut inculquer à ses enfants et garder cette ligne de conduite. Elle se rend compte que le fait de vivre en communauté modifie certains comportements non seulement les siens mais encore ceux de son fils. En effet, les comportements du petit changent quand il se retrouve en compagnie des autres enfants de la maison en comparaison des moments où il retrouve la cellule familiale dans la chambre.

Josiane nous fait part du fait qu'elle est beaucoup plus facilement « énervée » si elle doit faire une remarque au petit dans l'espace de vie communautaire. Son fils réagit moins à ses injonctions. Pourtant Josiane sait très bien la direction éducative qu'elle veut donner à ses enfants, mais ce n'est pas évident. Le regard des autres mamans mais aussi les remarques sont parfois blessants. Tout comme les interventions du personnel.

Toutefois, Josiane fait une distinction entre les différentes remarques :

- Elle conçoit les remarques constructives et qui sont une aide
- Par contre, Josiane n'apprécie pas des agissements et des remarques déplacés et non fondés. Elle n'aime pas que son fils soit réprimandé de façon démesurée. Pour elle, il est alors question d'un non respect de son enfant en bas âge.

– Sa réaction est alors de s'isoler avec ses enfants dans sa chambre, elle ne désire pas entrer en conflit avec d'autres mamans. Elle préfère gérer sa colère seule et laisser passer. Josiane éprouve des difficultés à reparler de certains agissements ou remarques avec les personnes concernées. Dans ces moments là, protéger son fils, c'est s'éloigner du conflit en le rassurant, en étant attentive à ses comportements.

Josiane ne voit pas beaucoup de points positifs de séjourner en maison d'accueil pour l'éducation de ses enfants. Elle se sent capable de donner la même éducation en étant seule dans son appartement. Mais elle reconnaît que le fait de vivre en communauté est stimulant et motivant pour l'organisation d'activités avec les enfants. Pour elle, chacune apporte son énergie.

Josiane apprécie le fait que son fils aime venir vers l'équipe. Elle aime le voir « heureux » avec l'équipe. La relation qu'il a avec le personnel ne lui pose aucun problème. Josiane ressent de la satisfaction dans l'attention que le personnel porte à ses enfants. Elle se rend compte qu'ils grandissent en notre présence et que nous offrons une attention supplémentaire comme dans une grande famille. Néanmoins, Josiane associe son entrée en maison d'accueil au fait de régler sa situation et non pour un suivi dans l'éducation de ses enfants.

(Extrait du rapport d'activités 2010 de la Maison de la mère et de l'enfant)



PARTIE 4.

ANALYSE



Les informations que nous avons collectées tout au long de cette recherche-action mettent en évidence de nombreux « nœuds », entrelacements de réflexions et de problématiques, ressentis tant par les professionnels que par les personnes hébergées, parents et enfants. C'est pourquoi, nous nous attacherons dans les pages suivantes à analyser certains des enjeux qui nous sont apparus comme les plus prégnants au cours de nos investigations.

I. RELATION TRIANGULAIRE : ENJEUX ET DIFFICULTÉS

Dès lors que les maisons d'accueil proposent un accompagnement aux enfants et un soutien à la parentalité aux adultes, les équipes rentrent dans des interactions particulières, plus ou moins marquées, avec les familles. Comme nous l'avons vu précédemment, ces « interventions » peuvent revêtir des formes variables (accompagnement du lien parent-enfant, compétences parentales, aide pratique...) et répondre à des exigences multiples. Quoiqu'il en soit, elles ont toutes pour conséquence l'émergence d'un « tiers » dans la relation mère-enfant. Ce tiers est le plus souvent représenté par le travailleur social, mais il peut aussi s'incarner à travers les autres familles hébergées, l'équipe au sens large, les intervenants extérieurs ou encore l'institution, en tant qu'entité qui détient une autorité et énonce des règles et des principes.

L'introduction de ce tiers dans le binôme parent-enfant induit, à des degrés différents, un certain partage de l'éducation. Chacun occupe un positionnement particulier et parfois délicat à tenir dans cette relation singulière, que nous avons pris le parti de qualifier de « relation triangulaire ». De nombreuses relations triangulaires se jouent donc simultanément et interagissent.

Dans le cadre de cette analyse, nous nous sommes particulièrement penchés sur la relation triangulaire qui concerne l'enfant, le parent et le professionnel de la maison d'accueil.

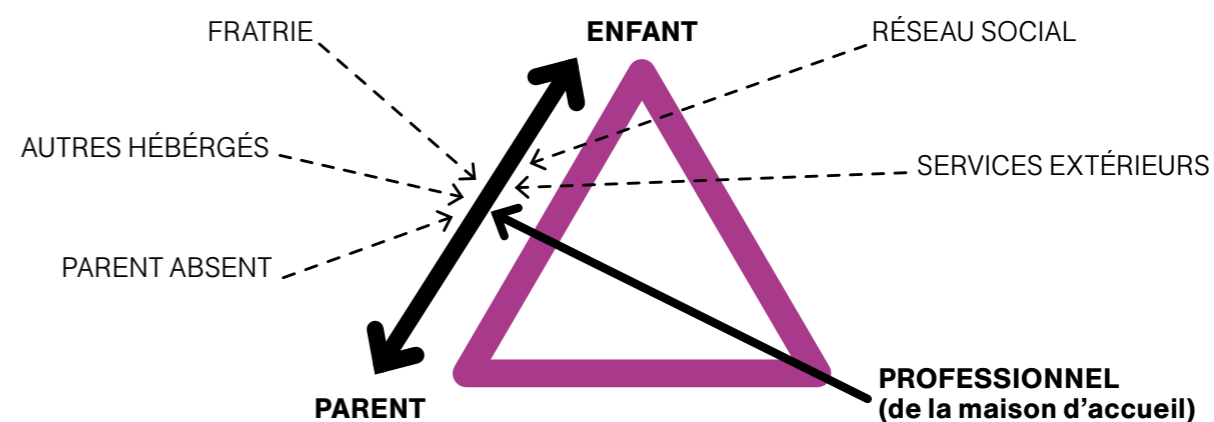
Effectivement, les témoignages récoltés auprès des enfants et des parents ont mis en lumière le caractère complexe de cette relation pour les personnes bénéficiaires. Il en va de même pour les professionnels, pour lesquels la position au sein de cette triangulation soulève de nombreux questionnements, notamment : quelles sont les limites de l'intervention du travailleur et de l'institution dans les pratiques éducatives du parent et dans sa relation avec son/ses enfant(s) ; quelles sont les conditions d'un accompagnement optimal dans le cadre de cette configuration relationnelle complexe ?

Une dimension fondamentale pointée par nos interlocuteurs professionnels concerne le fait qu'en maison d'accueil, contrairement à la situation dans des services d'hébergement de l'aide à la jeunesse, l'enfant se trouve sous la pleine et entière responsabilité de son parent, et c'est à ce dernier que reviennent en première instance les missions éducatives. Cet état de fait donne une inflexion particulière aux relations qui se jouent entre parent, enfant et « tiers ».

Le travailleur social doit veiller à tout prix à ne pas se substituer au parent, tout en accompagnant celui-ci à « accomplir » ses missions éducatives. Le professionnel doit privilégier des actions qui favorisent le « faire avec » le parent et s'assurer de n'être ni trop prescriptif ni infantilisant et de « puiser dans les compétences parentales existantes ». À défaut de cela, il risquerait non seulement d'affecter l'estime de soi du parent, mais de contredire un des principes fondamentaux du travail social entrepris, qui est d'autonomiser les personnes.

Le parent, quant à lui, se trouve dans la position délicate de devoir « partager » dans une certaine mesure l'éducation de son ou ses enfant(s) avec un tiers, dont il peut ressentir qu'il remet en cause son autorité ou qu'il conteste ses orientations et choix éducatifs.

Enfin, le positionnement de l'enfant au sein de ces interactions peut aussi s'avérer compliqué. Il arrive que ce dernier peine à se retrouver dans la multiplicité des références et autorités éducatives qui se bousculent devant lui.





Face à cette complexité de positionnements, les professionnels développent un discours qui nous permet de dégager un certain nombre de principes fondamentaux sur lesquels un accompagnement autour de l'éducation des enfants et de la parentalité devrait reposer :

- la reconnaissance, l'acceptation et le respect de la place de chacun dans la relation ;
- l'écoute des besoins et attentes du parent et de l'enfant ;
- une relation de confiance entre accompagnant et accompagné(e) ;
- l'appui au parent dans son rôle parental ;
- le maintien d'un regard « non jugeant », non imposition d'un modèle ;
- la valorisation des ressources parentales existantes, mêmes limitées ;
- le respect du rythme de la personne.

À la lumière des témoignages que nous avons recueillis, il est évident que de tels principes appartiennent très largement à un discours normatif, dans lequel les travailleurs sociaux énoncent des intentions et insistent sur ce qui « devrait être ». Pourtant, si la frontière entre le normatif et la réalité se brouille souvent dans leurs discours, les nombreuses questions qui émergent montrent la conscience qu'ils ont des défis à relever dans le cadre de cette « triangulation ».

Une situation complexe à laquelle professionnels et parents se heurtent fréquemment concerne la confrontation entre systèmes de valeurs et conceptions de l'éducation divergents.

La personne arrive avec sa culture familiale, sociale... et cette culture s'entrechoque avec la culture institutionnelle. J'ai envie de dire, il faut respecter ça. Il ne faut pas être dans une posture du type : « tu arrives ici, ce sont nos règles à nous, et tu n'existes plus dans tes façons de faire à toi, dans ta culture à toi. » Mais c'est pas évident à gérer. (Extrait de focus group)

Il arrive que les familles hébergées fonctionnent selon des référentiels éducatifs qui diffèrent, parfois fortement, de ceux promus par l'institution et les équipes professionnelles. La confrontation de modèles divergents peut être source de malentendus et de tensions diverses, qui sur le long terme, peuvent compromettre la dynamique d'accompagnement. Bien que conscients de la nécessité de maintenir un regard exempt de jugement, les professionnels nous font part de la difficulté à adopter une attitude « neutre », d'autant que les situations concernant les enfants peuvent réveiller chez eux des réactions fortes et animer des « passions ».

« Même si notre projet pédagogique témoigne depuis de nombreuses années de la volonté de ne pas se substituer à la mère auprès de l'enfant, certaines de nos attitudes vont encore, parfois, bien naturellement, dans le sens opposé. Par exemple : un enfant qui pleure que l'on prend dans les bras pour le consoler d'avoir été déposé à la salle de jeux, sans un mot, sans un regard par une maman excédée. Or, nous avons compris, lors de nos supervisions, l'importance de ne pas combler les manques de maternage des enfants qui sont voués à retourner vivre dans les mêmes conditions de vie après le Foyer ». Extrait du rapport d'activités 2010 du Foyer familial.

Les équipes doivent parfois se confronter à des pratiques éducatives très éloignées des références auxquelles elles-mêmes adhèrent. Nombre de professionnels sont interpellés par des attitudes parentales qui à leurs yeux s'apparentent à des lacunes ou à des insuffisances, voire à de la « défaillance ». Par exemple, ils nous expliquent que certains parents ne voient pas l'utilité de parler ou d'expliquer les choses à des enfants jeunes, alors qu'eux-mêmes y voient un facteur essentiel du bien-être de l'enfant. De même, le recours par certains parents à la discipline physique à l'encontre de l'enfant met les professionnels dans des positionnements problématiques en regard de leurs propres références éducatives. Ainsi nous font-ils part de la difficulté qui consiste à tenter d'initier des changements d'approches chez les parents, de les amener à des prises de conscience sans pour autant leur imposer un cadre trop normatif et les discréditer dans leur rôle parental. Il faut savoir faire preuve de patience et de retenue et travailler dans la nuance et la bienveillance à l'égard du parent, sans quoi l'on risquerait de nuire à l'ensemble du travail social ; les équipes iraient à l'encontre de leurs objectifs et « braqueraient » les personnes.

La prise de conscience par les professionnels de ce challenge n'en rend pas la tâche plus facile. L'un des enjeux majeurs de la « configuration triangulaire » consiste, pour eux, à maintenir un positionnement suffisamment dépassionné, constructif et respectueux pour pouvoir « faire un bout de chemin » avec le parent.

Pourtant, les témoignages des personnes interviewées sont révélateurs du décalage qui existe entre ce que les travailleurs tentent de mettre en œuvre et les perceptions de certains parents, qui vivent très mal ce qu'ils ressentent comme des jugements de valeur.

Une autre difficulté importante pointée par les travailleurs sociaux concerne la multiplicité des autorités éducatives que peut engendrer la « relation triangulaire » vis-à-vis de l'enfant.

Un éducateur nous éclaire sur les différents niveaux d'autorité face auxquels se retrouve souvent l'enfant : *Au niveau de l'autorité parentale, la vie communautaire c'est le souk, c'est le bordel intégral. Pour un enfant, il y a évidemment l'autorité de sa mère ou de ses parents, y'a l'autorité de l'éducateur, y'a l'autorité des autres mères, y a les autorités des enfants plus grands aussi, et au-dessus de tout ça il y a encore la maison d'accueil comme institution. Au niveau des limites pour un enfant, c'est riche mais c'est compliqué. Les enfants apprennent à jouer avec ça, à contrecarrer l'autorité de la maman ou de l'éduc. Il ne leur faut pas deux jours pour apprendre ça.* (Extrait de focus group)

Si l'objectif professionnel consiste bien à éviter de se substituer au parent, mais au contraire, à le valoriser dans son rôle, la réalité de terrain est souvent plus complexe. Il arrive que des contradictions apparaissent dans les discours et les attitudes des adultes ou que ces derniers s'opposent sur certaines questions concernant l'enfant. Il n'est pas rare que l'enfant prenne conscience rapidement de ces dissonances. Par conséquent, il peut avoir du mal à se situer dans ces interactions et s'en trouver déstabilisé ou, bien au contraire, il

peut se saisir de ces antagonismes et en jouer dans un sens qui, le plus souvent, met à mal la position d'autorité du parent.

Il arrive également que la « relation triangulaire » génère des dissensions au sein même des équipes.

Les professionnels nous ont parlé de « conflits de loyauté » qui se développent parfois entre travailleurs au sujet d'une même famille. En effet, les professionnels se perçoivent comme occupant un positionnement soit « en faveur de l'enfant » ou a contrario « en faveur du parent » et ce, le plus souvent selon leurs attributions au sein des équipes (appartenance à une équipe « enfants » ou bien assistante sociale qui suit de près la maman...).

Un éducateur témoigne : *Un aspect qui se présente à nous (les travailleurs sociaux) comme une très grosse difficulté, c'est quand l'intérêt de la maman va à l'encontre de l'intérêt de l'enfant. Avant c'était assez vite résolu parce qu'on était clairement une maison d'accueil pour mères accompagnées de leurs enfants, et donc c'était forcément l'intérêt de la mère qui primait. Maintenant, avec la prise de conscience de la place de l'enfant, on se retrouve dans des situations où, je ne vais pas dire que c'est bataille rangée dans l'équipe, mais c'est un peu ça, où on a vraiment très dur à dégager une solution [...] Ce n'est pas forcément les éducateurs contre le reste de l'équipe, mais c'est sûr que ça complexifie la prise de décision dans l'équipe [...] Les débats dans l'équipe sont nourris par cette conscience de l'intérêt de la femme, qui est là depuis longtemps, et la nouvelle conscience de l'intérêt de l'enfant, qui est là depuis moins longtemps, je dirais.* (Extrait de focus group)

Les travailleurs nous semblent très conscients de l'existence de cette « dialectique ». Ils soulignent volontiers l'importance d'y être attentif afin de ne pas entraver la bonne marche de l'accompagnement de la famille dans sa globalité et de veiller ainsi aux besoins de chaque membre de la famille à mesure égale.

Certains travailleurs nous ont également fait part de situations où l'intérêt que portent les équipes à un enfant en souffrance est tel qu'il peut entraver leur vision des difficultés de sa mère et compromettre la qualité du soutien qu'on lui apporte.

Une professionnelle nous fait part d'une situation qu'elle-même qualifie d'extrême mais qui, nous pensons, illustre cette problématique : *On a eu une situation très difficile avec une mère [...] qui fait que l'équipe en serait bien devenue maltraitante avec cette mère. Elle était tellement négligente avec ses enfants, ses enfants vivaient une telle catastrophe, qu'on serait bien devenu nous-mêmes persécuteurs de cette mère. Quand on repense à ça [...] on se dit qu'on aurait dû aussi continuer à voir le positif chez cette mère-là. Or, on était tellement fixé sur les enfants qu'on pouvait plus la voir comme quelqu'un de bien, et ça c'était pas juste. Parce que, si elle fait ça avec ses enfants, c'est qu'elle-même a vécu des choses difficiles. On aurait pu alors avoir un regard plus bienveillant sur elle, comme si elle aussi était un enfant... Une mère ne peut pas devenir bien traitante si on n'est pas bien traitant avec elle.* (Extrait de focus group)

II. EXERCICE DE LA PARENTALITÉ DANS UN CONTEXTE COLLECTIF

La maison d'accueil présente un cadre singulier à l'exercice du rôle parental et plus généralement au déroulement de la vie quotidienne en famille. Alors que la vie familiale et l'éducation des enfants appartiennent dans une large mesure à la sphère privée, tout au moins dans les sociétés occidentales, l'hébergement institutionnel renverse les repères sociétaux courants et replace d'une certaine façon la parentalité et l'éducation dans le « domaine partagé ». C'est ainsi que l'arrivée en maison d'accueil marque pour de nombreuses familles le passage de la vie familiale organisée sur un mode largement privé et individualisé, même lorsqu'il s'agit de familles élargies, à une expérience qui se décline dans le collectif.

« La vie en communauté effraie. On perd une part de liberté. Pour adoucir quelque peu ce moment douloureux et offrir un lieu sécurisant, l'institution a fait le choix de proposer des chambres individuelles ou unifamiliales afin de préserver un espace d'intimité. Une salle de bains est mise à disposition pour deux chambres ». Extrait du rapport d'activités 2010 Le Goéland.

La maison d'accueil est avant tout une institution qui tente de répondre à des situations de grande détresse sociale. S'y côtoient des personnes et des familles d'horizons et de cultures divers, aux problématiques variées, et dont la caractéristique commune est avant tout la précarité de logement. Face à cette diversité, la maison d'accueil propose des dispositifs qui tentent de concilier accompagnement individualisé et bon fonctionnement de la collectivité. En effet, si les maisons d'accueil sont régies par un ensemble de règles, c'est en tout premier lieu afin d'assurer la sécurité des personnes hébergées. Les règlements ont également pour fonction de garantir le déroulement de la vie quotidienne dans un contexte harmonieux pour toutes les personnes concernées, aussi bien les équipes que les individus hébergés.

« La deuxième partie de l'année ne fut pas moins mouvementée mais plus difficile à vivre. De nombreuses infractions au règlement, des tensions entre les femmes hébergées liées à divers conflits de voisinage, nous ont mis à rude épreuve. Il en est ainsi des communautés de vie et des dynamiques de groupe. Nous avons mis toute notre énergie et notre savoir faire en œuvre pour contenir de nombreux débordements et maintenir le cap : rester ferme tout en étant compréhensifs et respectueux et surtout maintenir notre cadre d'accueil afin d'assurer la sécurité de tous dans la maison ». Extrait du rapport d'activités 2010 La Maison Rue Verte.

Si le travail socio-éducatif des équipes tente de favoriser autant que possible la prise en compte des spécificités de chacun, il n'en demeure pas moins que l'organisation harmo-

nieuse a minima de la collectivité impose un certain degré de conformité aux personnes hébergées. La prise en charge parfois « formatée » qu'on y propose peut s'accorder difficilement avec la diversité du public accueilli.

Le contexte de la maison d'accueil institue de fait des modes de fonctionnement qui peuvent se trouver en contradiction avec les principes, valeurs et habitudes familiales et ce, en particulier dans le domaine de l'éducation des enfants.

En raison de la proximité entre personnes qu'induit l'hébergement collectif, l'éducation de l'enfant, plutôt que de se dérouler dans la sphère privée, est « exposée » au regard (quasi permanent) de la collectivité, regard dont il est en tout état de cause difficile de s'extraire.

Cette « omniprésence de l'autre » s'incarne aussi bien dans la figure du travailleur social que dans celle de l'autre hébergé(e), des autres familles et du groupe qu'ils forment en tant que tel. Les regards combinés de ces derniers peuvent exercer une pression considérable sur des personnes déjà fragilisées. Les parents peuvent en effet avoir l'impression que leurs comportements sont scrutés, que leurs pratiques éducatives sont observées, évaluées, exposées à la désapprobation d'autrui.

L'opinion jugeante de l'autre hébergé(e) ne se cantonne d'ailleurs pas à son seul œil critique, il arrive qu'elle éclate au grand jour et parfois avec fracas. Certains travailleurs sociaux rapportent en effet des situations très tendues, voire conflictuelles entre adultes hébergé(e)s.

Quant aux professionnels, il arrive que leurs interventions dans le champ de l'éducation et de la parentalité soient perçues comme blessantes, désobligeantes ou infantilisantes. Autant de sentiments qui ne sont pas sans affecter l'estime et la représentation de soi des personnes hébergées, d'autant plus dans les cas où elles se perçoivent comme désavouées devant leur enfant.

Il convient de préciser que cette « violence institutionnelle » n'est pas le fait singulier des maisons d'accueil. Des difficultés du même ordre se retrouvent dans nombre de lieux collectifs où le comportement des personnes est soumis aux regards d'autrui et à ses jugements potentiels.

La vie en maison d'accueil, de par sa nature collective, pose un certain nombre de restrictions sur les personnes. Certaines diront que leur capacité d'action s'en trouve affaiblie ou que leur sentiment de maîtrise générale sur leur vie est affecté.

Dès lors pouvons-nous nous interroger sur le décalage qui existerait entre ce que les institutions sont tenues d'accomplir en matière d'autonomisation et de responsabilisation des personnes et les réalités que nous décrivent certains parents, qui en matière d'éducation des enfants se perçoivent comme dépossédés de leur liberté d'action et restreints dans leurs choix personnels.

Toutes ces questions nous paraissent fondamentales en ce qui concerne les maisons d'accueil et leurs équipes. D'ail-

leurs, nous avons constaté que ces dernières ont conscience, à des degrés différents, des pressions qu'exerce le cadre institutionnel collectif sur la parentalité des personnes hébergées. Cependant, si cette conscience s'incarne bien dans leurs discours, il paraît essentiel, au vu des témoignages des hébergés, de réfléchir aux différentes manières de s'assurer qu'elle puisse devenir plus opérante dans les faits. Comment les professionnels peuvent-ils porter une attention accrue, et peut-être plus systématique, au défi que représente la vie collective pour les familles ? Comment peuvent-ils eux-mêmes être soutenus dans la gestion de la collectivité de telle sorte qu'ils restent garants du déroulement harmonieux de la vie communautaire, tout en restant sensibles aux besoins et attentes spécifiques de leur public ?

« Travailler au sein d'une structure telle que Source suscite un véritable questionnement, tant sur un positionnement institutionnel que sur un positionnement personnel. Nous sommes en effet en permanence confrontés à nos limites – limites de l'intervention d'une institution dans un parcours de vie, limites par rapport à ce qu'on est prêt à accepter, à voir ou à entendre, limites plus profondes par rapport à ce que l'on pensait que l'on était capable de comprendre. Tels des équilibristes, nous sommes dans le quotidien de Source en tension entre, d'une part, notre capacité à ouvrir notre horizon de pensée pour ne pas tomber dans des modes de raisonnement ou de perception « faciles » et sécurisants et, d'autres part, notre habitude de juger et de jauger l'extérieur à travers les filtres qui nous constituent. Notre rapport à l'Autre, dans sa dimension individuelle, collective mais aussi sociale s'en trouve en permanence subtilement questionné ». Extrait du rapport d'activités 2010 de Source.

Dans cette optique, il nous paraît indispensable que les institutions puissent initier ou poursuivre des réflexions approfondies sur ce sujet et cela, en veillant par exemple à lui accorder une place de choix dans les questionnements d'équipes. Il nous semble que les supervisions présentent également un cadre favorable à la mise en questionnement de la problématique de la vie en collectivité, de la place de chacun, de l'intrusion des regards et de ses répercussions sur les usagers. Toutes ces réflexions mériteraient aussi d'être partagées et débattues lors d'échanges entre institutions afin de capitaliser au mieux les enseignements tirés des expériences des unes et des autres.

Concernant les contraintes institutionnelles telles qu'elles sont perçues et vécues par les personnes hébergées, certains travailleurs de terrain suggèrent d'instaurer ou de renforcer des processus inclusifs qui rendent certaines règles moins opaques. Il peut s'agir, par exemple, d'espaces de discussion entre professionnels et usagers sur la gestion et le fonctionnement des lieux collectifs. Cela permet dès lors au personnel de l'institution d'explicitier le pourquoi de certaines normes et de les rendre plus compréhensibles aux hébergés.

« Les conseils des hébergés pour renforcer les liens : tous les lundis, l'équipe de travail réunit les personnes hébergées dans un esprit constructif destiné à améliorer la dynamique

du groupe, à gérer les conflits en abordant les éléments positivement. Les personnes hébergées sont ainsi responsabilisées dans la recherche de solutions. L'équipe est présente pour donner ce sens au débat ». Extrait du rapport d'activités 2010 Le Tremplin.

« Instaurer un espace d'écoute et de parole est plus que nécessaire. Nous ne devons, ni pouvons nous substituer à un psychologue. Un « ado » est surtout en demande de se confier en dehors de maman et/ou papa et non d'organiser une démarche. Que faisons-nous avec cette parole ? Devons-nous la partager avec le parent ? Notre mandat n'est pas évident. Est-il plus sain de l'orienter vers un service « neutre » qui n'est pas interlocuteur des parents [...]. Quelle place devons-nous leur garantir ou préserver dans un espace de vie communautaire ? » Extrait du rapport d'activités 2009 Les Quatre Vents.

Par ailleurs, l'action de poser un regard critique sur les fonctionnements institutionnels, professionnels et personnels passe sans doute aussi par une meilleure connaissance de l'expérience et des opinions des usagers des services. Nous avons vu dans les témoignages des parents, qu'il est important de mieux entendre ce que les familles ont à dire de leur vécu dans le collectif. Il nous semble donc souhaitable qu'un accent fort soit mis par les institutions sur le développement de lieux d'écoute de la parole de l'usager, ainsi que d'espaces de dialogues entre équipes et personnes hébergées. Les professionnels ne le savent que trop bien, la « partici-

pation » des usagers ne s'improvise pas. Elle nécessite du temps, de la préparation, de l'énergie et une volonté forte pour être véritablement effective.

Bien pensé et bien implémenté, le processus participatif peut offrir une clé pour mieux comprendre les positionnements de chacun face aux difficultés que représente la prise en charge sociale en collectivité. Il peut contribuer à éclaircir des nœuds, à mieux saisir des décalages entre les différentes lectures que les uns et les autres font des situations ; il permet aussi de prendre acte de ce qui est positif, de ce qui marche bien et de ce qui, dans l'organisation communautaire, est « soutenant » pour les familles fragilisées.

L'amorce de ce type de dialogue ouvre potentiellement la porte à des aménagements ou à des adaptations de dispositifs, susceptibles d'améliorer l'expérience des personnes hébergées, et par là même de favoriser la qualité du travail social proposé.

Ainsi, nous avons constaté que les interactions entre intervenants et hébergé(e)s peuvent être complexes et que l'idéal de l'accompagnement individuel se trouve parfois en inadéquation avec la nécessaire cohérence du fonctionnement collectif. Dès lors se pose de façon pressante la question de la nature, des limites et de l'intensité du travail qui peut être réalisé par les maisons d'accueil, dans ces conditions, pour impacter positivement et durablement les enfants et leurs familles.



III. MISSIONS

Nous savons que les législations régissant le secteur des maisons d'accueil stipulent des missions générales pour les services et font très peu mention du public des enfants. De ce fait, les institutions définissent, dans une large mesure, elles-mêmes leurs actions éducatives en faveur des enfants, ainsi que leurs démarches d'accompagnement à la parentalité.

Étant donné ce contexte, il nous importait d'interroger les institutions sur leurs positionnements face à l'absence de « missions enfants » dans les textes législatifs. Nous leur avons demandé s'il serait souhaitable qu'un cadre législatif plus spécifique concernant la prise en charge des enfants, avec des missions clairement énoncées dans les décrets ou l'ordonnance, soit mis en œuvre. Cette question a été posée dans un premier temps en focus group, où nos interlocuteurs ont penché majoritairement en faveur d'une réponse négative, puis lors de l'enquête par questionnaire, où les réponses se sont partagées équitablement entre le pour et le contre.

Certains travailleurs et certaines institutions expriment le souhait de voir figurer dans les textes légaux davantage de précisions concernant l'accueil et l'accompagnement de l'enfant. Ils évoquent la possibilité de « compléter » les missions générales existantes avec des articles concernant, par exemple, le « suivi du bien-être physique et psychologique de l'enfant » ; « le suivi spécifique de l'enfant » ; ou « une attention et un accueil spécifique de l'enfant »...

Ce positionnement en faveur d'une formalisation du travail avec les enfants semble tenir à plusieurs aspirations. D'abord, elle permettrait d'entériner la conviction, soutenue par de nombreuses maisons, selon laquelle l'enfant est un bénéficiaire à part entière de l'accompagnement social, au même titre que l'adulte, et qu'il doit être reconnu comme tel. L'inscription dans les textes légaux de missions spécifiques permettrait d'afficher clairement les intentions des institutions en faveur du public des enfants, et par là même indiquerait un engagement solide du secteur en la matière. De plus, une mention plus grande dans les textes légaux constituerait une reconnaissance du travail qui s'effectue de fait dans les maisons qui accueillent des familles et servirait ainsi à mettre en valeur l'étendue du travail réalisé.

Pour d'autres encore, un cadre législatif plus complet permettrait de les guider dans leurs actions et de donner une structure à leurs démarches, tout en les soutenant dans le processus de conceptualisation de leurs pratiques. En effet, les travailleurs et institutions qui plaident pour davantage de formalisation soutiennent l'idée du décret/ordonnance comme un élément essentiellement facilitateur ; celui-ci aurait l'avantage de fixer des objectifs vers lesquels orienter le travail social en rendant plus systématique la prise en compte de l'enfant dans l'accompagnement global des familles.

En revanche, pour 50 % des institutions ayant répondu à notre questionnaire et une majorité de nos interlocuteurs dans les

focus groups, la question de la formalisation des missions dans la législation pose davantage de difficultés et suscite des réactions mitigées voire réservées.

Leur préoccupation majeure tient à ce qu'ils redoutent que l'imposition d'un cadre trop précis ne conduise à l'émergence de pratiques professionnelles trop normatives, qui ne tiennent compte ni des fonctionnements des institutions, ni de la diversité des publics accueillis et des problématiques rencontrées.

En effet, nombreuses sont les institutions qui soulignent que l'absence de balises spécifiques rend possible un travail social individualisé et contextualisé et permet de moduler les interventions selon les besoins spécifiques de chaque famille. En se conformant à des objectifs externes trop précis, l'institution s'expose au risque de formater l'accompagnement et de perdre ainsi une certaine liberté d'approche, une certaine souplesse.

Si on met un cadre trop précis, on risque de 'perdre' certaines familles. (Extrait de focus group)

D'autre part, certains s'inquiètent de l'imposition d'objectifs qui seraient en décalage avec les moyens concrets dont les maisons d'accueil disposent et les limites auxquelles elles sont soumises sur le terrain : l'infrastructure des lieux, les délais de séjour, le nombre de travailleurs, leur formation...

Il existe en effet chez les professionnels de terrain une forte inquiétude quant à la possibilité de se retrouver à endosser des missions à la fois plus précises et plus larges, sans pour autant que celles-ci ne soient assorties des moyens, notamment financiers et humains, nécessaires à leur accomplissement.

Des missions formalisées, oui. Mais la difficulté, c'est l'étape suivante : quels sont les moyens qu'on aura pour les mettre en œuvre, en sachant que les moyens supplémentaires, on ne les aura pas. C'est pas la bonne période pour ça [...] Si on affiche qu'on a des intentions et des objectifs, il faut quand même montrer comment on le fait. (Extrait de focus group)

Même chez les professionnels qui se sont exprimés en faveur d'une formalisation accrue des missions, de telles préoccupations s'avèrent centrales. Il y a d'une part un désir de voir le travail avec les enfants reconnu à sa juste valeur dans les textes, d'autre part la crainte que cela n'impose des « spécialisations » que certaines institutions ne pourraient assumer en termes de moyens.

En effet, la question des missions à poursuivre en matière d'accompagnement des enfants et de soutien à la parentalité est indissociable de celles des moyens dont les institutions disposent. À cet égard, les professionnels nous ont fait part des nombreux besoins pour renforcer leurs institutions. Parmi les plus importants figurent les améliorations concernant l'infrastructure. Ils pointent, entre autres, le manque de fonctionnalité de certains lieux d'accueil et d'hébergement (espaces peu adaptés aux besoins des enfants, manque de

lieux privés, manque d'espaces pour recevoir le père, la famille, les amis...).

Un autre thème central concerne également le manque de personnel. Il existe un besoin d'étoffer les équipes afin qu'elles puissent optimiser les suivis individualisés qui sont nécessaires au travail social avec les familles. Certains professionnels ont pointé l'importance pour le secteur de se doter de connaissances plus affinées sur le développement et les besoins spécifiques de l'enfant et ce, par le biais de formations spécialisées. L'accroissement de formations sur des thématiques spécifiques, telles que la maltraitance et les violences intrafamiliales, sont également indispensables, afin que les institutions continuent d'adapter leur accueil et leur accompagnement à la multiplicité des problématiques qu'elles rencontrent.

Il va sans dire, qu'aux yeux des professionnels, tous ces besoins sont sous-tendus par une exigence centrale, celle de l'augmentation des moyens financiers des maisons d'accueil, plus généralement.

Pour nos interlocuteurs les plus réservés quant à la formalisation de missions, ils se positionnent sur un créneau peut-être davantage « idéologique ». Ils se préoccupent en effet principalement de ce que l'inscription de balises concernant les enfants ne contrevienne à la mission généraliste des maisons d'accueil. La problématique fondamentale se situe donc, pour eux, au niveau du risque qui existerait à trop s'écarter de la mission première et finalement très générale des institutions, qui concerne en premier lieu la réinsertion et l'autonomisation de l'adulte en difficulté.

« Faire figurer des missions spécifiques est complexe car nous devons rester dans une approche généraliste. La mère reste la principale responsable du suivi de son enfant. Mais il est également vrai que l'enfant apparaît trop peu dans le décret. Quel juste milieu trouver, qui ne formate pas un travail et qui respecte les parents dans leur rôle alors qu'ils traversent une période de perte de repère ? » (Enquête par questionnaire)

Cette posture rejoint d'ailleurs les préoccupations de ceux qui s'interrogent dans le secteur sur la capacité, de même que le bien-fondé, des maisons d'accueil à multiplier des prestations de plus en plus spécialisées en interne, alors que leurs domaines d'intervention se veulent avant tout généralistes. À cet égard, il nous paraît également intéressant de rappeler le point de vue des parents sur le rôle d'une maison d'accueil. Pour une majorité d'entre eux, l'institution ne constitue pas, tout au moins pas en première instance, un lieu éducatif pour l'enfant. Ils la voient avant toute chose comme un lieu d'hébergement et de mise en sécurité de la famille. Pourtant, lorsque nous leur avons demandé ce qui globalement pourrait améliorer leur vie en maison d'accueil, ils ont été nombreux à s'exprimer en faveur d'une augmentation de services à caractère éducatif en interne.

Quelque part entre les deux pôles que nous venons d'évoquer, se situent des institutions qui adoptent un position-

nement pour ainsi dire « en entre-deux », qui affirme à la fois les avantages d'un certain degré de formalisation des missions concernant les enfants, tout en reconnaissant les effets potentiellement négatifs en termes de normativité des pratiques.

Ces institutions ne s'opposent pourtant pas à l'établissement dans les textes d'une ou plusieurs missions spécifiques, mais assortissent leur position de « conditions ». Une mission « enfant » dans le décret/ordonnance aurait le mérite de signifier l'importance de l'enfant, mais elle devrait être suffisamment large et générale pour garantir à chaque institution une marge de manœuvre telle qu'elle peut agir en fonction des spécificités de son public et de ses orientations institutionnelles.

Comme dans le décret concernant les adultes, on parle très généralement de 'projet d'insertion', et après on explique ce que cela recouvre. On pourrait très bien faire référence dans le décret à un 'projet d'accueil des enfants', puis laisser cela très ouvert, très général. (Extrait de focus group)

Nous voyons que la complexité de la question des missions rend difficile un positionnement clair de la part des institutions et de leurs travailleurs. Le partage 50/50 en réponse à notre questionnaire l'atteste de façon marquante.

C'est pourquoi nous proposons dans ce présent rapport une esquisse de missions concernant l'accompagnement spécifique des enfants et de leurs familles sur base de nos échanges avec les professionnels de terrain.

Précisons que les missions ci-après ne constituent en aucune façon un modèle unique qui s'appliquerait de façon mécanique à chaque établissement. Bien au contraire, les objectifs proposés se veulent « modulables » et procèdent en grande partie d'un travail de déduction à partir du discours des participants sur leurs propres pratiques. Nous espérons que les points suivants pourront servir de balises et de bases de réflexions, au sein des équipes, sur la conceptualisation de leurs objectifs en matière d'accompagnement des enfants et de la parentalité.

Mission d'ensemble :

Proposer un accueil et un accompagnement en lien avec les besoins et l'intérêt de l'enfant, visant un mieux-être de l'enfant et de sa famille, ainsi qu'une autonomisation de la famille dans son ensemble.

Cette mission d'ensemble comporte des sous-parties qui peuvent se concrétiser différemment en fonction du type d'institution et qui se déclinent selon les axes suivants :

- procurer à l'enfant un accueil dans une infrastructure permettant de répondre à ses besoins essentiels en matière d'hébergement, de nourriture, de sommeil, d'hygiène et de santé.
- procurer à l'enfant un cadre stabilisant et sécurisant qui favorise la mise en place de repères et la structuration du rythme de vie.
- procurer à l'enfant un soutien spécifique lors de périodes de transition potentiellement perturbantes pour lui ou elle.



- procurer à l'enfant les conditions d'un développement le plus harmonieux possible en favorisant son épanouissement social, émotionnel et physique.
- procurer à l'enfant et à sa famille un accompagnement visant un mieux-être dans la relation parent-enfant. Cet accompagnement peut se décliner selon différents axes de travail, qui consistent à :
 - permettre à l'adulte de « souffler », de se ressourcer : préalable à une bonne relation entre parent et enfant ;
 - être à l'écoute de la famille ;
 - observer la famille dans sa globalité ;
 - accompagner la parentalité et favoriser l'éveil des compétences parentales ;
 - favoriser le renforcement du lien entre parent et enfant en privilégiant la création, le maintien et la restauration d'une relation positive entre le parent et l'enfant, tout en respectant leurs choix et leurs valeurs.
- outiller la famille en vue d'un bien-être durable pendant et après l'hébergement, en s'attachant à renforcer son réseau social primaire et familial et en mobilisant des collaborations avec des services extérieurs spécialisés habilités à prendre le relais de problématiques spécifiques.
- le cas échéant, assurer une mission de protection de l'enfance, en procédant à des signalements aux services d'aide et de protection de la jeunesse.

Dans le cadre de cette « proposition » de missions, il nous paraît indispensable d'évoquer la question du parent non-gardien qui, le plus souvent, est le père de l'enfant.

Nos échanges avec les professionnels de terrain ont fait émerger la thématique du lien de l'enfant avec le père comme une mission qui est véritablement en question. Une de nos interlocutrices l'a qualifiée ainsi :

La mission autour de la question du père, elle est signifiante de par son absence. (Extrait de focus group)

Nous remarquons d'ailleurs que cette « mission » occupe une place certaine dans les maisons d'accueil pour femmes et enfants, où la mobilisation du réseau social primaire comporte souvent une dimension concernant le (re) tissage de liens avec le papa de l'enfant. En revanche, la problématique autour de la nécessité ou pas de faire vivre la question de la paternité et de l'enfant dans les institutions pour hommes seuls reste véritablement en chantier. Nous n'avons pas vocation ici à y apporter des réponses tant la question mérite d'être explorée plus en profondeur avec les acteurs concernés. Néanmoins, nous pensons qu'il est essentiel de la pointer comme un enjeu important dont le secteur dans son ensemble peut se saisir dans le cadre de ses réflexions.

IV. CONTINUITÉ DE L'AIDE AUX FAMILLES

Un thème récurrent de nos discussions avec les travailleurs du secteur, et plus largement au sein de l'A.M.A., concerne la problématique de la continuité de l'aide aux enfants et à leurs familles une fois que l'hébergement en maison d'accueil touche à sa fin. Le séjour en maison d'accueil constitue avant tout un « tremplin vers une autonomie »⁸⁵. En effet, l'hébergement se pose comme un espace-temps essentiellement transitoire, une solution temporaire, dont l'un des objectifs majeurs est l'accompagnement de la famille vers un « après » qui se veut « durable ».

Comme nous l'avons vu dans le chapitre intitulé « Les partenaires des maisons d'accueil dans l'accompagnement des familles », il est essentiel que cet « après » se prépare au cours du séjour. C'est pourquoi les équipes s'emploient à développer des partenariats avec des services externes, ainsi qu'à (ré)activer le réseau social de la famille, afin d'assurer l'acquisition par celle-ci d'une certaine autonomie et de faciliter sa transition vers un nouveau départ.

Il est fréquent que cette période charnière de transition soit synonyme d'incertitude, d'inquiétude, de stress... avant tout pour les familles, premières concernées par ces changements. Mais cet « après » fait également l'objet de préoccupations considérables chez les professionnels du secteur, qui sont nombreux à faire le constat suivant : les « avancées » réalisées avec les familles pendant la période d'hébergement sont parfois, même souvent, mises en péril par le manque de solutions adéquates et durables au terme du séjour. Force est de constater que pour des familles disposant de moyens financiers limités, pour lesquelles la poursuite d'un suivi psychosocial est nécessaire ou dont le réseau social est faible, l'accès et l'appropriation d'un logement adéquat et adapté est une perspective lointaine.

En plus de l'épreuve que cela peut représenter pour une famille, de telles réalités peuvent s'avérer extrêmement frustrantes pour les institutions et leurs équipes. Nombreuses sont celles qui se sentent impuissantes face à des phénomènes souvent structurels : loyers inabordables dans le privé, manque de logements sociaux, difficulté d'accès à des logements adaptés de type « habitat solidaire », saturation des services d'habitat accompagné... qui peuvent venir défaire un travail social et relationnel de longue haleine.

À titre d'exemple, les travailleurs mentionnent des familles qui, avec l'aide des équipes, s'entourent d'un réseau de

soutien, s'autonomisent progressivement et prennent leurs marques, mais pour qui au final, tout ce travail de « tissage de liens » s'effiloche, car faute de logement adéquat, elles sont contraintes de s'éloigner de ce réseau. Effectivement, il est fréquent que des familles doivent (à nouveau) changer de ville, de quartier. Pour les enfants plus particulièrement, cela implique de changer d'école, de perdre ses attaches et points de repères... Après le bouleversement considérable que représentent l'arrivée en maison d'accueil et le parcours souvent chaotique qui le précède, cette dislocation peut constituer une énième rupture, qui n'est pas sans effets sur des enfants déjà fragilisés.

Bien que conscientes des limites de leur action, les maisons d'accueil n'en démordent pas, le travail social avec les familles doit s'inscrire dans un minimum de continuité, faute de quoi il perd tout son sens.

Dans cette optique, le secteur se mobilise et déploie son sens de la créativité. En effet, les maisons d'accueil s'investissent de plus en plus dans ce qui est le plus communément appelé le suivi post-hébergement. De façon très générale, cette démarche consiste à « prolonger le travail effectué pendant l'hébergement en cherchant à rendre progressivement la personne capable d'autonomie et en passant le relais à d'autres services »⁸⁶. Il s'agit dès lors pour les équipes de contribuer, pendant le séjour, à la mise en place de conditions optimales à la réinsertion des usagers. Concrètement, cela peut consister à proposer un accompagnement qui aide à finaliser des démarches de type administratif entreprises en cours de séjour, d'aider la famille lors du déménagement et de l'installation dans un nouveau logement, d'assurer l'établissement de liens durables avec d'autres services...

Nombreuses sont les institutions qui voient ce travail comme un processus de consolidation indispensable au bien-être des familles sur le long-terme. De plus, le suivi post-hébergement est envisagé par beaucoup comme un travail préventif. En effet, pérenniser la réinsertion de la famille permet de prévenir la « rechute » éventuelle en maison d'accueil, dans des services d'urgence ou en rue. Notons que ce travail se développe de façon générale dans les maisons d'accueil, quel que soit le type de public accueilli et qu'il ne concerne pas uniquement les familles.

« Le suivi post-hébergement devient, dans beaucoup de situations, un travail à part entière et plus uniquement une aide ponctuelle proposée aux anciens résidents ».⁸⁷ Force est pourtant de constater qu'il n'est reconnu à Bruxelles ni par la COCOM, ni par la COCOF et qu'en Région wallonne il n'est encore que très peu reconnu. Bien que perçue comme indispensable, cette démarche manque cruellement de moyens humains et financiers. « [...] La plupart [des maisons d'accueil], bien que désireuses de soutenir leurs hébergés, n'ont pas les moyens de prendre en charge ce suivi [post-hébergement] et doivent apporter leur soutien de façon informelle. Cela comporte évidemment une surcharge de travail qui n'est pas reconnue ni a fortiori subsidiée par le législateur. On sent bien ici le besoin d'une clarification de la mission des maisons d'accueil. Il faudrait être en mesure de mettre en place un suivi au cas par cas, en fonction des besoins de la personne et de sa capacité à (re)construire un réseau de soutien ».⁸⁸

La volonté des services est bien présente. Mais, manquant ainsi de moyens concrets de mise en œuvre, la coordination entre partenaires et l'activation du réseau deviennent d'autant plus indispensables.

86 Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-capitale, *Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2010*, p. 44, Cahier 2 Vivre sans chez soi à Bruxelles, COCOM, 2010.

87 A.M.A., *Note de synthèse groupe de travail post-hébergement*, janvier 2012.

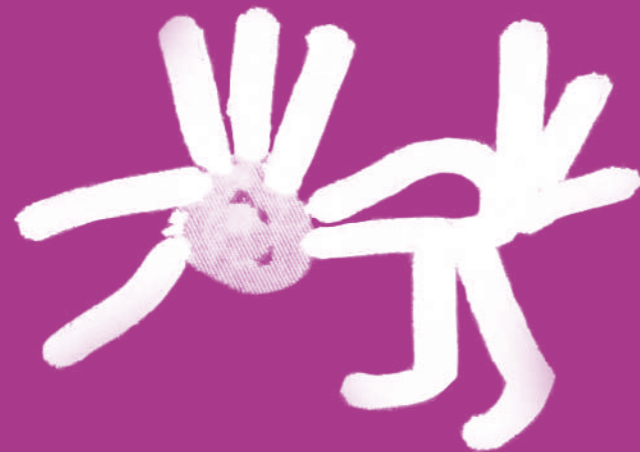
88 Observatoire de la santé et du social de Bruxelles-capitale, *Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2010*, p. 44, cahier 2 Vivre sans chez soi à Bruxelles, COCOM, 2010.

85 A.M.A., *Note de synthèse groupe de travail post-hébergement*, janvier 2012.





CONCLUSION



Sortir les familles de la précarité, améliorer de façon tangible et durable leur situation et in fine contribuer à rompre le cycle de l'exclusion sociale, de telle sorte que les enfants issus de familles en difficulté ne deviennent pas à leur tour des adultes pauvres, tels sont quelques-uns des défis que notre société doit relever en ce début de XXI^e siècle afin d'agir pour plus d'équité et de justice sociale.

Agir « pour » et « avec » les enfants est essentiel. Par ailleurs, le souci de l'enfant et de son bien-être peuvent être de puissants facteurs de mobilisation des parents. Ainsi, l'investissement de l'adulte autour de sa parentalité peut être un levier important de réinsertion de la famille.

Rare lieu d'hébergement social qui accueille à la fois parents et enfants, la maison d'accueil propose un cadre propice au développement d'un large panel d'initiatives visant à soutenir les enfants et les familles précarisées dans une dynamique de réinsertion. En 2010, ces démarches ont concerné près de 2 850 enfants, soit 31% des personnes hébergées dans les maisons d'accueil⁸⁹.

Nous l'avons vu, les maisons d'accueil orientent leurs actions envers les familles selon quatre axes principaux : accompagner la parentalité, favoriser le bien-être de l'enfant, activer le réseau social de la famille et collaborer avec les partenaires intervenant auprès de celle-ci.

Ces actions s'inscrivent dans des cadres différents selon le pouvoir de tutelle et la législation en vigueur. Les divergences entre Bruxelles (COCOF et COCOM) et la Région wallonne sont pourtant assez peu marquées, particulièrement du point de vue des missions globales dont les institutions sont investies. Les différences notables portent davantage sur les disparités de pratiques entre les maisons d'accueil qui hébergent uniquement des femmes et des enfants et celles qui accueillent un public mixte et des enfants, indépendamment de leur pouvoir de tutelle.

Au cours de nos investigations, nous avons pourtant eu à cœur d'explicitier les cadres législatifs et institutionnels dans lesquels opèrent les services. En effet, ces derniers façonnent le travail qui se réalise avec les enfants et leurs familles dans les maisons d'accueil et confèrent au secteur toute sa spécificité.

Le type de public accueilli, le contexte de l'institution, la proximité entre équipes et usagers, la possibilité de travailler sur une certaine globalité sont autant de particularités qui donnent à la maison d'accueil une identité forte dans le champ de l'aide sociale aux familles. Ce sont aussi, peut-être paradoxalement, les éléments constitutifs de sa singularité et de sa richesse qui soulèvent un vaste champ de questionnements.

L'accompagnement des familles et des enfants interroge de façon frontale les limites, le rôle et les missions des maisons d'accueil.

À l'évidence, l'hébergement en maison d'accueil donne une tonalité particulière à la vie de famille. Les témoignages que nous avons recueillis auprès de parents et d'adolescents l'attestent.

D'abord, le contexte collectif ou semi-collectif de la prise en charge place l'éducation dans le « domaine partagé » et peut, de fait, compliquer l'exercice de la parentalité. La famille se retrouve confrontée à certaines normes institutionnelles, ainsi qu'à un contexte social et éducatif inédit, où il arrive que le décalage, voire l'opposition, se fasse sentir entre les différents modes de vie, systèmes de pensée et valeurs culturelles et éducatives de la collectivité. La vie en mode communautaire expose aussi les familles au regard, a fortiori au jugement de l'autre, de façon quasi permanente. De plus, la maison d'accueil met en jeu une série d'interactions souvent complexes entre professionnel, parent et enfant. Comme le souligne Nathalie Thiery, « la frontière ténue entre l'intime et le public en institution rend incontournable le regard [du professionnel] sur les soins et l'éducation donnés à l'enfant »⁹⁰. Pourtant, l'enfant se trouve bel et bien sous l'entière responsabilité de son ou ses parent(s) durant le séjour. Dès lors, les interventions professionnelles dans le domaine de l'éducation et de la parentalité, alors même qu'elles se veulent « soutenantes » peuvent s'avérer difficiles à vivre pour les personnes hébergées. Il arrive qu'elles se sentent scrutées, « sous la loupe », remises en cause. Qui plus est, la parentalité de ces personnes s'exerce le plus souvent dans un contexte de grande précarité, où un faisceau de difficultés multiples (absence de logement, faibles revenus, réseau social délité, violences intrafamiliales...) intervient pour rendre la « tâche parentale » plus ardue que pour le tout-venant. C'est comme si les défis inhérents au fait d'être parent étaient alors démultipliés.

C'est dans ce contexte riche mais complexe, que les équipes socioéducatives sont amenées à réfléchir au sens de leurs actions : quelle est la fonction éducative que les institutions peuvent et doivent exercer envers les enfants et leurs familles ? Comment faire évoluer les familles vers un mieux-être sans leur imposer des règles trop normatives, de telle sorte à valoriser l'identité parentale des adultes et renforcer leur estime de soi ? Comment concilier les modèles éducatifs dont s'imprègnent les intervenants sociaux, et qui reflètent dans une large mesure les évolutions théoriques en matière de conception de l'enfant, avec la multiplicité de références et de modèles auxquels souscrivent leurs publics ? Ou, comme le souligne Françoise Mulkey « Jusqu'où peut-il [le travailleur social] transiger ? Jusqu'où

89 Source : enquête réalisée par l'A.M.A. et données de l'administration de la Région wallonne. Ces chiffres ne comptabilisent ni les données des maisons d'accueil VG, ni la maison d'accueil Pag-Asa, qui s'adresse aux victimes de la traite des êtres humains.

90 Thiery, N., *L'hébergement de femmes accompagnées d'enfants en CHRS : quelle incidence sur l'identité parentale ?*, Sociétés et jeunesses en difficulté, n° 5/Printemps 2008.

va-t-il prendre le risque de laisser la famille assumer, dans la difficulté, l'éducation de son enfant?»⁹¹

Le paysage des maisons d'accueil se caractérise par sa grande diversité. L'état d'avancement des réflexions et des pratiques des institutions sur la thématique des enfants est à l'image même de cette diversité. Cependant, un trait commun s'impose à travers le secteur : l'appétit des équipes de s'informer, de débattre, de réfléchir et de se former plus avant sur toutes ces questions primordiales.

Les professionnels sont manifestement en quête de repères pour les guider dans leur travail avec les familles. C'est pourquoi nous nous sommes attachés à mettre en évidence certaines balises de travail communes. Celles-ci ont pour vocation d'aider les institutions à approfondir leurs réflexions sur les missions qu'elles se donnent dans le cadre de l'accompagnement des enfants et de leurs familles.

Il est important de souligner que ces questionnements sur la nature et les limites du travail social s'inscrivent également dans un contexte sociétal et politique plus large.

Dès lors qu'il est question d'enfants et de familles en maison d'accueil, ce sont aussi et fondamentalement les politiques publiques en matière de logement que l'on interroge. La prise en compte et la réinsertion des familles fragilisées exige en effet une politique décisive en matière de droit au logement. L'accès à une habitation décente et adaptée s'impose comme une priorité si nous voulons que les énergies déployées par les familles pour se réinsérer, et par les intervenants sociaux pour les y aider, aient un sens. Il en va du bien-être de nombreux enfants pour lesquels il est indispensable de prévenir les effets délétères qu'un parcours marqué de ruptures multiples peut occasionner. On ne peut sous-estimer le rôle déterminant joué par un logement durable, sécurisant et stabilisant dans le processus de développement de l'enfant.

Une politique forte permettrait également d'agir à la fois en amont des problématiques, sur les facteurs qui conduisent les familles à s'adresser aux maisons d'accueil, ainsi qu'en aval, en assurant des solutions durables pour de nombreuses familles sortant de celles-ci. De telles approches auraient l'avantage de prévenir des durées de séjour trop longues en structure d'hébergement. Phénomène qui, nous l'avons vu, expose les familles au risque de l'institutionnalisation et qui, par ailleurs, restreint l'accès aux services à d'autres familles demandeuses, qui se retrouvent ainsi acculées à des situations inextricables.

Une politique ambitieuse de logement, ainsi associée à l'action des intervenants sociaux sur la famille, constituerait un signal fort d'engagement des pouvoirs publics dans la lutte contre la « spirale » de la précarité. Garantir à chaque famille des conditions propres à son épanouissement signifie aussi, pour de nombreuses personnes fragilisées par les avatars

de la vie, l'assurance d'un suivi approprié une fois installées dans un logement.

Notre secteur ne manque d'ailleurs pas de se mobiliser autour de ces questions. Nombreuses sont les pistes déjà activées sur le terrain et au sein du réseau. Cependant, pour consolider et rendre pérennes ces initiatives, une impulsion politique et un soutien concret sont essentiels. Il est indispensable, par exemple, que le travail de suivi post-hébergement réalisé par les maisons d'accueil et leurs partenaires soit valorisé, reconnu et subsidié. Renforcer le travail de l'habitat accompagné et les projets ayant pour logique l'accès direct à un logement pour les personnes se retrouvant « sans chez soi » est, également, primordial.

Étant donné le caractère imbriqué des problématiques des familles pauvres, il importe de raisonner et d'agir dans une logique multidimensionnelle, et ce, en mobilisant tous les partenaires pouvant agir sur le bien-être des familles. Nous l'avons vu au fil de nos investigations, il faut optimiser le travail en réseau et l'utiliser comme un levier essentiel pour consolider le soutien apporté aux familles. Pour maximiser les chances de ces familles de se réinsérer durablement, il est indispensable que les maisons d'accueil et leurs partenaires se coordonnent davantage encore, que des passerelles continuent de s'établir entre secteurs, que des synergies positives voient le jour. Sachant que le travail de réseau demande du temps et de l'énergie, les partenaires doivent être soutenus dans leurs démarches d'ouverture.

Nous sommes conscients que nos constats soulèvent de nombreuses questions qui restent à approfondir. Afin d'investir pleinement le vaste chantier qui s'ouvre, il est essentiel de multiplier les échanges de pratiques dans le secteur, de renforcer les processus de réflexion et de formation sur les pratiques professionnelles et de soutenir la création d'outils. Il conviendra également aux pouvoirs de tutelle d'apporter leur soutien financier à la mise en œuvre de ces initiatives.

Par la mise en évidence du travail des maisons d'accueil avec les enfants et les familles, l'A.M.A. est convaincue que la présente recherche-action constitue un pas dans ce sens. La fédération a en effet la volonté de soutenir l'ensemble des réflexions menées par les équipes des maisons d'accueil, de mieux faire connaître les fonctionnements, réalités et problématiques de celles-ci et de leurs publics. Elle tient ainsi à ouvrir des perspectives de mise en relation avec les nombreux secteurs connexes, intervenant de près ou de loin auprès des enfants et des familles sans chez soi et qui se préoccupent de leur avenir.

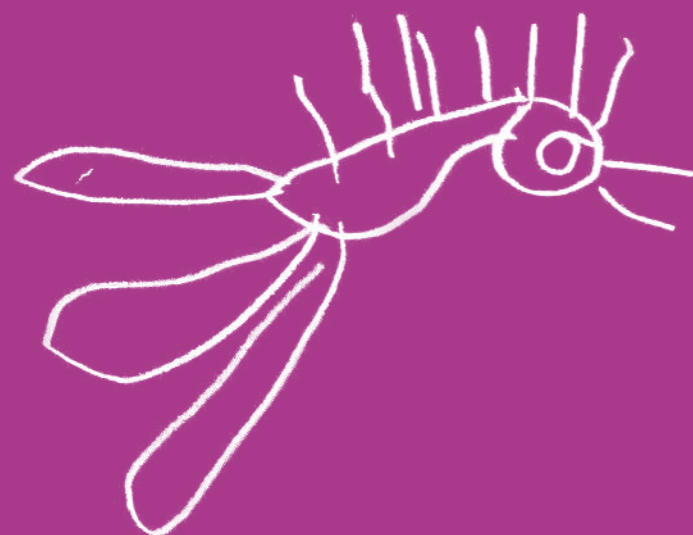
Autant de perspectives concrètes qui, nous l'espérons, pourront maintenir l'impulsion donnée au cours de ce processus de recherche.



91 Mulkay F., *Pauvreté et placement des enfants*, in Revue de l'Observatoire, *La parentalité à l'épreuve de la précarité*, n° 46. 2005.



ANNEXES



ANNEXE 1 – RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRE

I. INTRODUCTION

1. Objectifs

Afin de dégager un état des lieux le plus complet et précis possible des pratiques des maisons d'accueil, nous avons réalisé une collecte de données quantitatives et qualitatives sur le travail spécifique d'accompagnement des familles en maisons d'accueil.

Ce questionnaire avait pour ambition d'affiner et de quantifier les pratiques relevées lors des focus groups. En compilant les données pour l'année 2010, nous proposons une image à un moment précis qui nous permet d'établir des tendances fortes et d'appuyer, d'illustrer les propos de la recherche-action.

2. Démarche

Un questionnaire intitulé « Profil des maisons d'accueil et dispositifs d'accompagnement de l'enfant et de soutien à la parentalité » a été envoyé aux maisons couvertes par le champ de la recherche-action à savoir toutes les maisons d'accueil agréées par la COCOF ou par la COCOM ainsi que les maisons d'accueil agréées par la Région

wallonne qui sont membres de l'A.M.A. Le questionnaire pouvait être rempli soit directement en ligne, soit en version « papier ».

3. Taux de participation

- Sur les 14 maisons d'accueil COCOF, 13 maisons ont participé à l'enquête (dont toutes les maisons d'accueil qui hébergent des enfants).
- Sur les 4 maisons d'accueil COCOM⁹², 4 maisons ont participé à l'enquête.
- Sur les 36 maisons d'accueil wallonnes membres de l'A.M.A., 30 ont participé à l'enquête (dont 26 sur les 28 maisons d'accueil qui hébergent des enfants).

Au total, 47 maisons d'accueil sur 54 ont participé à l'enquête, soit 87 %, dont 95 % des maisons d'accueil qui hébergent des enfants.

Dans 67 % des cas, le questionnaire a été rempli par le directeur ou le responsable de l'institution, dans 27 % par un(e) assistant(e) social(e) et dans 6 % par un autre membre de l'équipe.

Afin de compléter certaines données, nous avons sollicité le soutien des administrations de la COCOF, de la COCOM et de la Région wallonne. Ces éléments nous ont permis de dresser un tableau le plus proche de la réalité possible.

II. PROFIL DES MAISONS D'ACCUEIL QUI HÉBERGENT DES ENFANTS

Les résultats présentés ci-après sont le fruit de l'analyse des questionnaires remplis par les services couverts par le champ de la recherche-action.

Nous allons ici présenter les résultats des maisons d'accueil qui hébergent des enfants, nous verrons ensuite les particularités des maisons d'accueil qui n'hébergent que des adultes.

A. Les institutions et les personnes hébergées

Nombre de services concernés: 39 maisons d'accueil⁹³

- Cocof: 9 (dont 2 accueillent un public mixte)
- Cocom: 4 (dont 2 accueillent un public mixte)
- RW: 26 (dont 7 accueillent un public mixte)

Nombre de places concernées: 1 315 places

- Cocof: 328
- Cocom: 110
- RW: 877

Nombre d'hommes concernés: 417 hommes

- Cocof: 111
- Cocom: 43
- RW: 263

⁹² Il existe une cinquième maison d'accueil COCOM mais celle-ci s'adresse à un public très spécifique à savoir les personnes victimes de la traite des êtres humains. Cette institution n'a pas fait partie du champ de la recherche-action.

⁹³ Les 9 maisons d'accueil Cocof sont : Centre de Prévention des Violences Conjugales et Familiales, Chèvrefeuille, Home Du Pré, Ilot « le 160 », La Maison Rue Verte, Le Chant d'Oiseau, Les Trois Pommiers, Maison de la mère et de l'enfant, Source.

Les 4 maisons d'accueil Cocom sont : Le Relais, Les Foyers d'accueil, Porte ouverte, Talita.

Les 26 maisons d'accueil Région wallonne sont : Au Logis, Collectif contre les violences conjugales, Foyer Familial, Kangourou, La Ferme de l'Aubligneux, La Maison du pain, La Moisson, La Source (ex Emmaus le Bizet), L'Arche d'alliance, L'Archée, Le Figuier, Le Goéland, Le Triangle, L'Églantier, Les Quatre vents, L'Espérance, L'Espoir, L'Étape, Maison Maternelle du Brabant Wallon, Maison Maternelle Fernand Philippe, Maison Maternelle Maison Heureuse, Maison Maternelle Paul Henricot, Oasis, Service d'Entraide Familiale, Solidarité femmes et refuge pour femmes battues, Terre Nouvelle (uniquement partie femmes et enfants).



Nombre de femmes concernées: 2 005 femmes

- Cocof: 492
- Cocom: 190
- RW: 1323

Nombre d'enfants concernées: 2 276 enfants

- Cocof: 482
- Cocom: 193
- RW: 1601

Nombre de nuitées hommes: 30 324 nuitées

- Cocof: 2.055 (concerne 1 MA sur 2)
- Cocom: 5.662
- RW: 22.607

Nombre de nuitées femmes: 157 249 nuitées

- Cocof: 39.076 (concerne 8 MA sur 9)
- Cocom: 18.293
- RW: 99.880

Nombre de nuitées enfants: 193 996 nuitées

- Cocof: 52.482
- Cocom: 19.189
- RW: 122.325

Taux d'occupation: moyenne totale 92,46%

(Concerne 26 maisons d'accueil sur 39)

- Cocof: 93,93%
- Cocom: 101,73%
- RW: 81,73%

Moyenne durée de séjour hommes: 84,12 jours⁹⁴

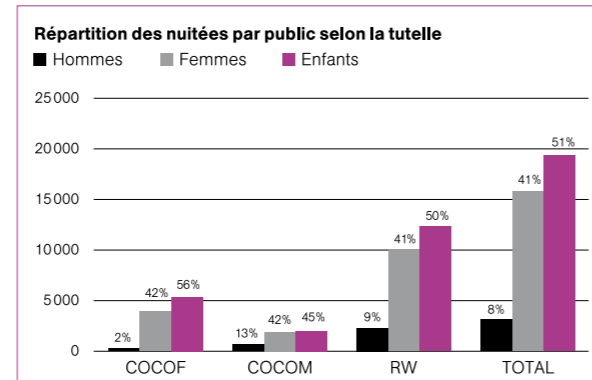
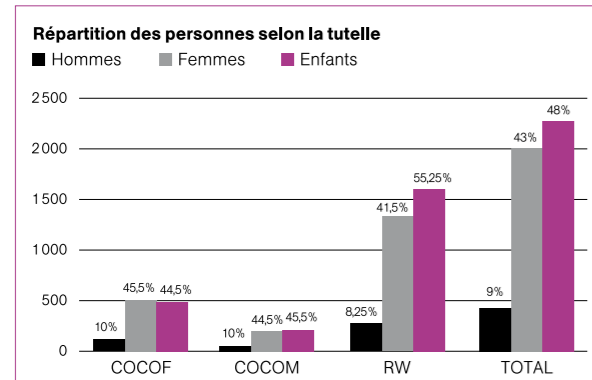
- Cocof: 38,49 (concerne 1 MA sur 2)
- Cocom: 119
- RW: 94,88

Moyenne durée de séjour femmes: 114,44 jours

- Cocof: 144,06
- Cocom: 98
- RW: 101,27

Moyenne durée de séjour enfants: 122,11 jours

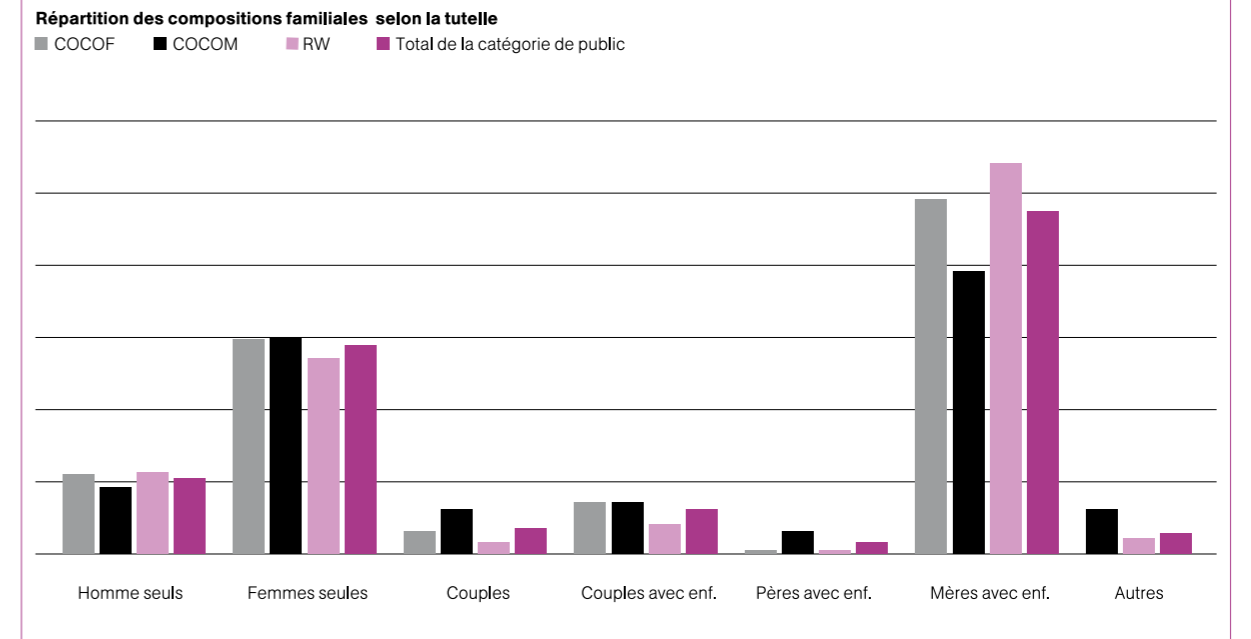
- Cocof: 158,83
- Cocom: 106,75
- RW: 100,75



94 Cette durée est sous-estimée car la seule maison d'accueil Cocof ayant répondu héberge les personnes pour de courtes durées (maximum 3 mois).

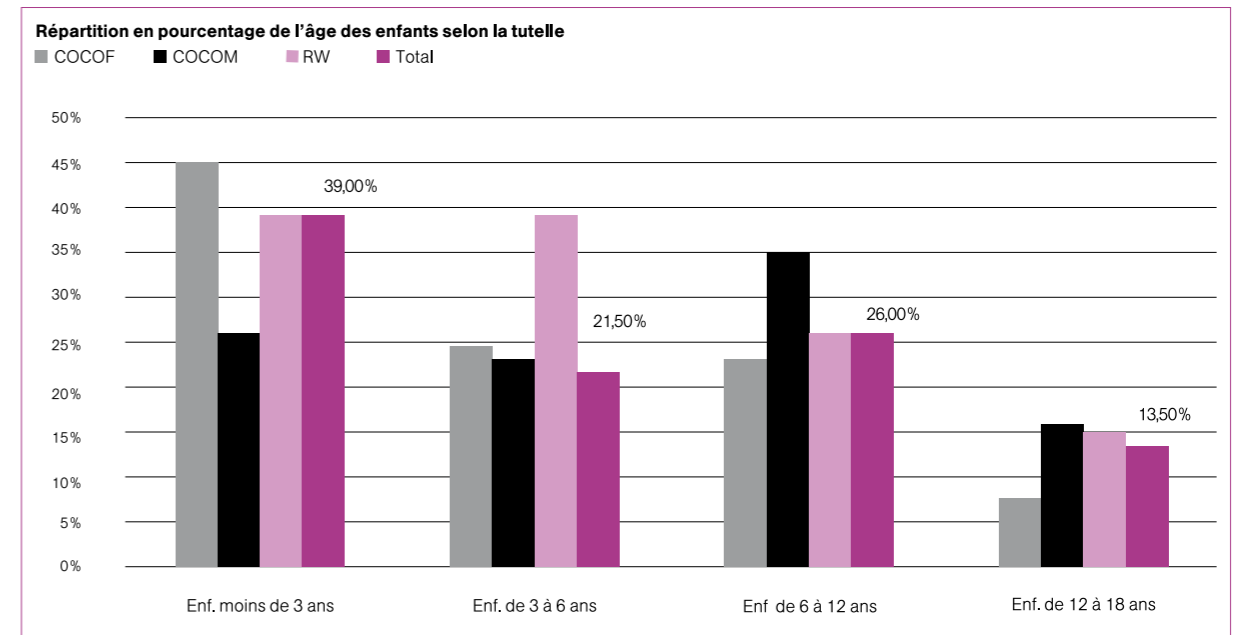
Composition familiale

	Hommes seuls	Femmes seules	Couples	Couples avec enfant	père avec enfant	mère avec enfant	autres	TOTAL
Cocof	64	169	18	39	3	280	0	573
Cocom	20	62	12	15	6	81	13	209
RW	184	459	25	64	12	906	33	1 683
Total	268	690	55	118	21	1267	46	2 465



Âge des enfants

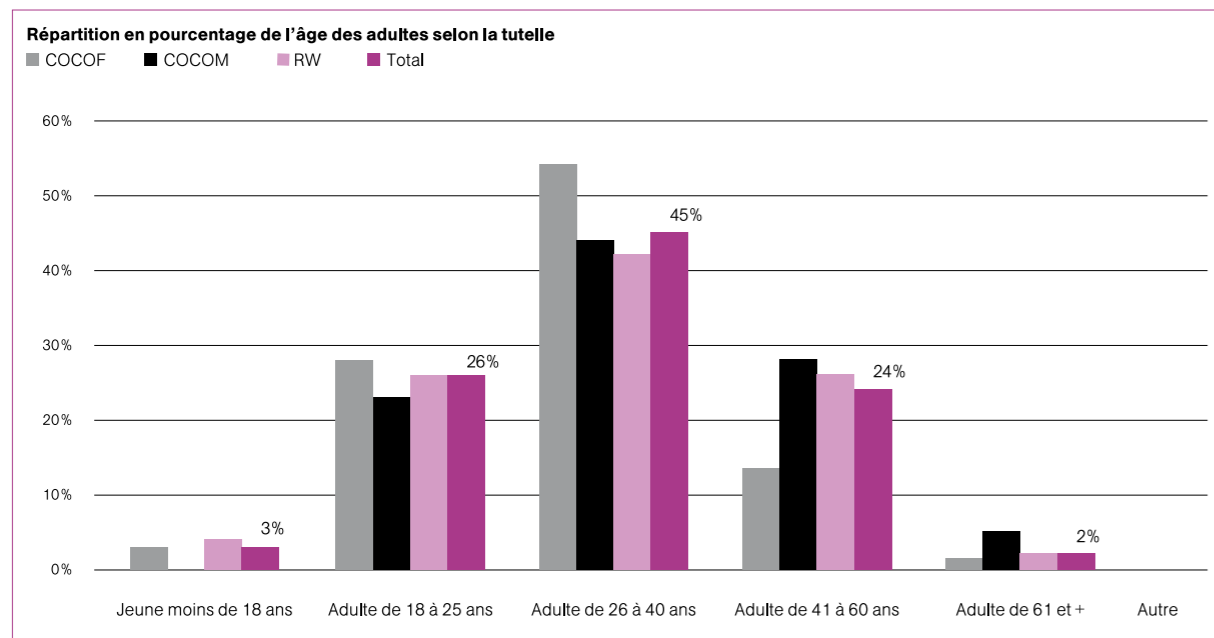
	Enfant moins 3 ans	Enfant de 3 à 6 ans	Enfant de 6 à 12 ans	Enfant de 12 à 18 ans
Cocof	205	112	107	34
Cocom	51	44	67	31
RW	614	318	409	230
TOTAL	870	474	583	295





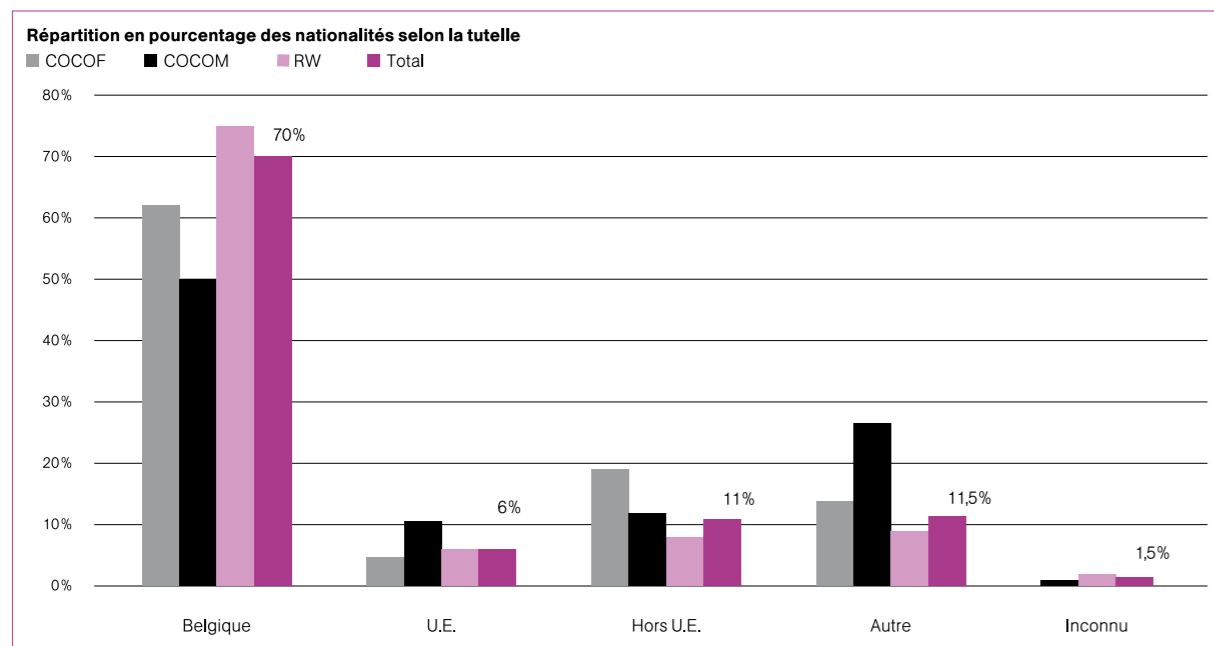
Âge des adultes

	Jeune de moins 18 ans	Adulte de 18 à 25	Adulte de 26 à 40	Adulte de 41 à 60	Adulte de 61 et +	Inconnu
Cocof	14	144	282	70	8	1
Cocom	0	51	101	64	12	0
RW	67	451	742	458	36	3
TOTAL	81	646	1125	592	56	4



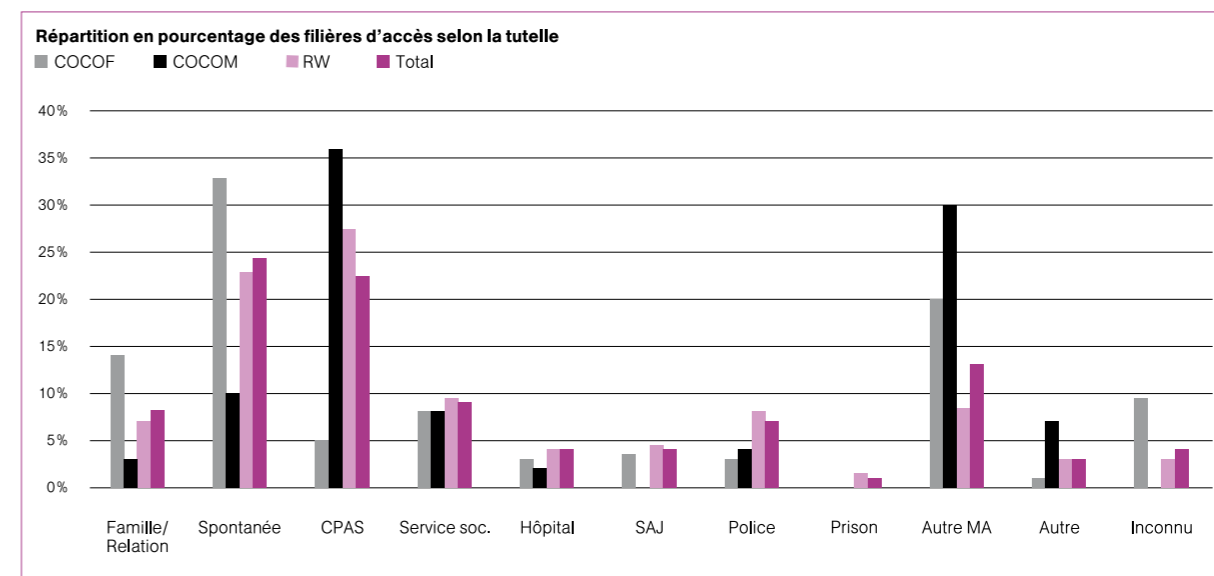
Nationalité

	Belgique	U.E.	Hors U.E.	Autres	Inconnu
Cocof	405	33	125	94	0
Cocom	115	24	27	60	2
RW	1386	107	151	159	34
TOTAL	1906	164	303	313	36



Filière d'accès

	Famille relation	Spontanée	CPAS	Serv. soc.	Hôpital	SAJ	Police	Prison	Autre MA	Autre	Inconnu
Cocof	90	214	31	53	22	23	19	1	131	9	62
Cocom	8	24	83	18	4	0	10	0	69	16	0
RW	122	409	484	165	74	80	147	29	142	56	61
TOTAL	220	647	598	236	100	103	176	30	342	81	123



Motif d'entrée

46% des personnes déclarent avoir des problèmes de logements au moment dans l'entrée en maison d'accueil (Cocof = 45%, Cocom = 47%, RW = 46%)

42% des personnes déclarent avoir des problèmes de violences conjugales au moment dans l'entrée en maison d'accueil (Cocof = 37%, Cocom = 22%, RW = 47%)

29% des personnes déclarent avoir des problèmes familiaux ou de parentalité au moment dans l'entrée en maison d'accueil (Cocof 41%, Cocom = 22%, RW = 28%)

B. Dispositifs de soutien à la parentalité et d'accompagnement des enfants

A. Les missions des maisons d'accueil

Votre institution définit-elle des missions spécifiques concernant la prise en charge des enfants et le soutien à la parentalité ?
Cocof: oui à 89 %
Cocom: oui à 100 %
RW: oui à 73 %
TOTAL: oui à 84 % - non à 16 %

Ces missions sont-elles inscrites dans un document ?
Cocof: oui à 87,5 %
Cocom: oui à 75 %
RW: oui à 95 %
TOTAL: oui à 90 %

Pensez-vous que le décret doit préciser des missions spécifiques sur le travail enfant ?
Cocof: oui à 55 %
Cocom: oui à 0 %
RW: oui à 42 %
TOTAL: oui à 41 % - non à 41 % et 18 % n'ont pas répondu

B. Soutien à la parentalité en interne

Votre institution propose-t-elle un soutien en interne ?
Cocof: oui à 100 %
Cocom: oui à 100 %
RW: oui à 88 %
TOTAL: oui à 92 %

De quel type ? (pour ceux qui ont répondu oui à la question précédente)

Accompagnement individuel
Cocof: oui à 100 %
Cocom: oui à 100 %
RW: oui à 100 %
TOTAL: oui à 100 %

Accompagnement collectif
Cocof: oui à 55 %
Cocom: oui à 75 %
RW: oui à 52 %
TOTAL: oui à 55 %

Accompagnement à caractère pratique portant sur l'encadrement de la vie quotidienne

- *Accompagnement autour des questions de santé et d'hygiène*
Cocof: oui à 89 %
Cocom: oui à 100 %
RW: oui à 91 %
TOTAL: oui à 92 %

- *Accompagnement concernant la prise de repas*
Cocof: oui à 89 %
Cocom: oui à 100 %
RW: oui à 91 %
TOTAL: oui à 92 %

- *Accompagnement concernant le sommeil, le rythme de l'enfant...*
Cocof: oui à 89 %
Cocom: oui à 75 %
RW: oui à 91 %
TOTAL: oui à 89 %

- *Autres*
Cocof: oui à 33 %
Cocom: oui à 50 %
RW: oui à 35 %
TOTAL: 14 = 39 %

Accompagnement portant sur la qualité du lien parent-enfant

- *Observation du lien enfant-parent*
Cocof: oui à 100 %
Cocom: oui à 100 %
RW: oui à 95,6 %
TOTAL: oui à 92 %

- *Soutien à la communication entre le parent et l'enfant*
Cocof: oui à 100 %
Cocom: oui à 100 %
RW: oui à 91 %
TOTAL: oui à 94 %

- *Accompagnement psychologique de l'adulte en lien avec son rôle parental*
Cocof: oui à 89 %
Cocom: oui à 25 %
RW: oui à 65 %
TOTAL: oui à 67 %

- *Entretiens familiaux entre parents et enfants*
Cocof: oui à 67 %
Cocom: oui à 50 %
RW: oui à 74 %
TOTAL: oui à 69 %

- *Autres*
Cocof: oui à 11 %
Cocom: oui à 25 %
RW: oui à 17 %
TOTAL: oui à 17 %

Votre institution dispose-t-elle d'un lieu spécifique pour le droit de visite ?

Cocof: oui à 44 %
Cocom: oui à 75 %
RW: oui à 42 %
TOTAL: oui à 46 %

C. L'accompagnement spécifique des enfants

Quels types d'accompagnement de l'enfant votre institution propose-t-elle en interne ?

Du point de vue de l'infrastructure

Crèche

Cocof: oui à 55 %
Cocom: oui à 0 %
RW: oui à 35 %
TOTAL: oui à 36 %

Halte-garderie

Cocof: oui à 11 %
Cocom: oui à 0 %
RW: oui à 42 %
TOTAL: oui à 31 %

Salle de jeux

Cocof: oui à 78 %
Cocom: oui à 75 %
RW: oui à 77 %
TOTAL: oui à 77 %

Espace psychomotricité

Cocof: oui à 22 %
Cocom: oui à 0 %
RW: oui à 50 %
TOTAL: oui à 38 %

Autres

Cocof: oui à 33 %
Cocom: oui à 50 %
RW: oui à 50 %
TOTAL: oui à 46 %

Du point de vue des activités

Ateliers

Cocof: oui à 55 %
Cocom: oui à 25 %
RW: oui à 65 %
TOTAL: oui à 59 %

Animations

Cocof: oui à 100 %
Cocom: oui à 100 %
RW: oui à 85 %
TOTAL: oui à 90 %

Soutien devoirs

Cocof: oui à 67 %
Cocom: oui à 75 %
RW: oui à 77 %
TOTAL: oui à 74 %

Accompagnement jeux

Cocof: oui à 89 %
Cocom: oui à 100 %
RW: oui à 65 %
TOTAL: oui à 74 %

Sorties socioculturelles

Cocof: oui à 100 %
Cocom: oui à 100 %
RW: oui à 73 %
TOTAL: oui à 82 %

Espaces de parole

Cocof: oui à 11 %
Cocom: oui à 75 %
RW: oui à 58 %
TOTAL: oui à 49 %

Autres

Cocof: oui à 33 %
Cocom: oui à 25 %
RW: oui à 23 %
TOTAL: oui à 26 %

Quels types d'accompagnement psychosocial de l'enfant votre institution propose-t-elle en interne ?

Entretiens individuels

Cocof: oui à 89 %
Cocom: oui à 100 %
RW: oui à 62 %
TOTAL: oui à 72 %

Entretien en groupe avec autres enfants

Cocof: oui à 22 %
Cocom: oui à 50 %
RW: oui à 38 %
TOTAL: oui à 36 %

Autres:

Cocof: oui à 33 %
Cocom: oui à 24 %
RW: oui à 54 %
TOTAL: oui à 46 %

Proposez-vous un accueil spécifique à son arrivée en MA ?

Cocof: oui à 67 %
Cocom: oui à 75 %
RW: oui à 62 %
TOTAL: oui à 64 %

Si oui, de quel type ?

Enfant seul, en entretien avec un ou des membres de l'équipe

Cocof: oui à 22 %
Cocom: oui à 50 %
RW: oui à 35 %
TOTAL: oui à 33 %

Enfant accompagné du parent ou du reste de la famille, en entretien avec un ou des membres de l'équipe

Cocof: oui à 55 %
Cocom: oui à 25 %
RW: oui à 31 %
TOTAL: oui à 46 %

Enfant seul au sein d'un groupe d'enfant

Cocof: oui à 0 %
Cocom: oui à 25 %
RW: oui à 19 %
TOTAL: oui à 15 %

Pour quel membre de l'équipe l'enfant est-il accueilli lors de son arrivée

Éducateur: oui à 42 %
Assistant social + éducateur: oui à 21 %
Le personnel présent: oui à 14 %
Éducateur + puéricultrice: oui à 10 %
Assistant social: oui à 7 %
Éducateur + psychologue: oui à 3 %
Directeur et Assistant social: oui à 3 %

Utilisez-vous des outils ou des techniques pour faciliter l'accueil de l'enfant ?

Cocof: oui à 62 %
Cocom: oui à 50 %
RW: oui à 43 %
TOTAL: oui à 49 %

Proposez-vous une procédure de sortie adaptée à l'enfant, lors son départ de la maison d'accueil ?

Cocof: oui à 44 %
Cocom: oui à 50 %
RW: oui à 58 %
TOTAL: oui à 54 %

Si oui, de quel type ?

Enfant seul, en entretien avec un ou des membres de l'équipe

Cocof: oui à 11 %
Cocom: oui à 50 %
RW: oui à 23 %
TOTAL: oui à 23 %

Enfant seul, au cours d'activités ou au gré d'échanges avec un membre de l'équipe

Cocof: oui à 0 %
Cocom: oui à 25 %
RW: oui à 27 %
TOTAL: oui à 20 %

Enfant accompagné du parent ou du reste de la famille, en entretien avec un ou des membres de l'équipe

Cocof: oui à 11 %
Cocom: oui à 50 %
RW: oui à 46 %
TOTAL: oui à 39 %

Autres

Cocof: oui à 33 %
Cocom: oui à 25 %
RW: oui à 8 %
TOTAL: oui à 15 %

Utilisez-vous des outils ou des techniques en préparation au départ, et lors du départ de l'enfant ?

Cocof: oui à 33 %
Cocom: oui à 25 %
RW: oui à 28 %
TOTAL: oui à 31 %





D. Composition de l'équipe

Taux de réponse

Cocof = 9 institutions sur 9
Cocom = 4 institutions sur 4
RW = 25 institutions sur 26

Fonction	NB Cocof	NB Cocom	NB RW	TOTAL NB	ETP Cocof	ETP Cocom	ETP RW	TOTAL ETP
Direction	15	4	31	50	11,4	4	28	43,4
Éducateur	44	11	164	219	43,22	10	134,9	188,12
AS	30	16	56	102	26,5	16	48,5	91
Psycho	7	0	13	20	5,25	0	8,05	13,3
Puéricultrice	3	1	19	23	2,5	1	13,3	16,8
Psychomotricien	1	0	2	3	1	0	0,28	1,28
Administratif	8	3	20	31	6,5	3	13,88	23,38
Technique	18	7	37	62	16	6,4	32,5	54,9
Autres	6	1	18	25	3,3	0,5	17,8	21,6
TOTAL	132	43	360	535	115,67	40,9	297,21	453,78

Moyenne COCOF en personne par institution = 14,7
Moyenne COCOF en ETP par institution = 12,8
Moyenne COCOM en personne par institution = 10,75
Moyenne COCOM en ETP par institution = 10,2
Moyenne RW en personne par institution = 14,4
Moyenne RW en ETP par institution = 11,9
Moyenne TOTAL en personne par institution = 14
Moyenne TOTAL en ETP par institution = 11,9

- Seules 37 % des institutions ont un psychologue dans leur équipe
- Seules 42 % des institutions ont une puéricultrice dans leur équipe
- Seules 8 % des institutions ont un psychomotricien dans leur équipe

Qui au sein de votre équipe travaille directement avec les enfants ?

Fonction	NB Cocof	NB Cocom	NB RW	TOTAL NB	% par rapport à l'existence de la fonction
Direction	4	1	5	10	25,6 %
Éducateur	9	3	26	38	97 %
AS	6	3	17	26	67 %
Psycho	2	0	8	10	71 %
Puéricultrice	3	1	13	17	100 %
Psychomotricien	1	0	2	3	100 %
Administratif	1	0	1	2	9 %
Technique	2	0	2	4	15 %
Autres	2	1	6	9	non pertinent

Disposez-vous d'un éducateur référent par enfant ?

Cocof : oui à 67 %
Cocom : oui à 50 %
RW : oui à 42 %
TOTAL : oui à 49 %

Faites-vous des supervisions sur la thématique des enfants ou la parentalité ?

Cocof : oui à 100 %
Cocom : oui à 50 %
RW : oui à 46 %
TOTAL : oui à 59 %

La question des enfants est-elle abordée de façon systématique en réunion d'équipe ?

Cocof : oui à 89 %
Cocom : oui à 100 %
RW : oui à 77 %
TOTAL : oui à 82 %

E. Les collaborations avec le réseau

Collaborez-vous avec des services extérieurs pour l'accompagnement spécifique des enfants ?

Cocof : oui à 100 %
Cocom : oui à 100 %
RW : oui à 96 %
TOTAL : oui à 97 %

Services	COCOF	% Cocof	Cocom	% Cocom	RW	%RW	TOTAL	% Total
SAJ	9	100	4	100	24	92	37	95
SPJ	8	89	4	100	24	92	36	92
CSM	7	78	3	75	19	73	29	74
Maison méd.	7	78	3	75	16	61	26	67
PMS	8	89	3	75	19	73	30	77
Espace renc.	8	89	2	50	19	73	29	74
Crèche	6	67	3	75	17	65	26	67
École	9	100	4	100	23	88	36	92
École dev.	4	44	3	75	12	46	19	49
Autres	5	55	3	75	15	58	23	59

Ces collaborations sont-elles formelles ?

Cocof : oui à 55 %
Cocom : oui à 75 %
RW : oui à 61 %
TOTAL : oui à 61 %

Collaborez-vous avec des services extérieurs pour le soutien à la parentalité ?

Cocof : oui à 78 %
Cocom : oui à 75 %
RW : oui à 88 %
TOTAL : oui à 85 %

Services	COCOF	% Cocof	Cocom	% Cocom	RW	% RW	TOTAL	% Total
SAJ	6	67	3	75	20	77	29	74
SPJ	6	67	3	75	18	69	27	69
CSM	5	55	2	50	15	58	22	56
Maison méd.	3	33	2	50	13	50	18	46
PMS	2	22	2	50	13	50	17	43
Espace renc.	3	33	2	50	12	46	17	43
Crèche	3	33	3	75	11	42	17	43
École	3	33	2	50	17	65	22	56
École dev.	0	0	3	75	7	27	10	26
Autres	2	22	3	75	12	46	17	43

Ces collaborations sont-elles formelles ?

Cocof : oui à 11 %
Cocom : oui à 50 %
RW : oui à 38 %
TOTAL : oui à 33 %



F. Souhaits et besoins

Pensez-vous que des améliorations puissent être apportées ?

Cocof: oui à 100%

Cocom: oui à 100%

RW: oui à 100%

TOTAL: oui à 100%

TYPE	Cocof	% Cocof	Cocom	% Cocom	RW	% RW	Total	% Total
Infrastructure	9	100	3	75	21	81	33	85
Personnel	5	56	1	25	15	58	21	54
Compétences	5	56	3	75	16	61	24	61
Direction	1	11	0	0	1	2	2	5
Outils	7	78	3	75	15	58	25	64
Réseau	4	44	3	75	8	30	15	38
Moyens	4	44	1	25	18	69	23	59
Autres	0	0	1	25	5	19	6	15

III. PROFIL DES MAISONS D'ACCUEIL QUI N'HÉBERGENT QUE DES ADULTES

A. Les institutions et les personnes hébergées

Nombre de services concernés: **9 maisons d'accueil**⁹⁵

- Cocof: 4
- Cocom: 0
- RW: 5
- TOTAL: 64 % des services concernés.

Nombre de places concernées: **376 places**

- Cocof: 245
- RW: 131

Nombre d'hommes concernés: **1264 hommes**

- Cocof: 724
- RW: 540

Nombre de femmes concernées: **125 femmes**

- Cocof: 89
- RW: 36

Nombre de nuitées hommes: **113 552 nuitées**

- Cocof: 75.402
- RW: 38.150

Nombre de nuitées femmes: **donnée manquante**

- Cocof: 10.629
- RW: donnée manquante

Taux d'occupation: **moyenne totale 93 %**

(Concerne 7 maisons d'accueil sur 9)

- Cocof: 97 %
- RW: 90 %

Moyenne durée de séjour hommes: **102,52 jours**⁹⁶

- Cocof: 119,65
- RW: 85,40

Moyenne durée de séjour femmes: **99,15 jours**

- Cocof: 98,30
- RW: 100

⁹⁵ Les 4 maisons d'accueil COCOF sont: Accueil Montfort, L'îlot Locquenghien, Home Baudouin, Maison d'accueil des Petits Riens. Aucune maison d'accueil COCOM n'héberge uniquement des adultes. Les 5 maisons d'accueil RW sont: Avec Toit, L'Abri, Le Tremplin, La maison d'accueil Saint Paul, Terre Nouvelle (partie hommes).

⁹⁶ Cette durée est sous-estimée car la seule maison d'accueil Cocof ayant répondu héberge les personnes pour de courtes durées (maximum 3 mois).

Composition familiale: il ne s'agit que d'hommes seuls et de femmes seules

Âge des adultes (concerne 7 maisons sur 9)

	Jeune de moins 18 ans	Adulte de 18 à 25	Adulte de 26 à 40	Adulte de 41 à 60	Adulte de 61 et +	Inconnu
Cocof	0	92	234	206	7	0
RW	0	85	159	154	32	0
TOTAL	0	177	393	360	39	0

Nationalité (concerne 7 maisons sur 9)

	Belgique	U.E.	Hors U.E.	Autres	Inconnu
Cocof	344	53	43	113	1
RW	400	25	4	11	0
TOTAL	744	78	47	124	1

Filière d'accès (concerne 7 maisons sur 9)

	Famille relation	Spontanée	CPAS	Serv. soc.	Hôpital	SAJ	Police	Prison	Autre MA	Autre	Inconnu
Cocof	18	371	67	20	4	2	3	10	36	23	0
RW	52	114	123	36	22	0	4	40	27	10	4
TOTAL	70	485	190	56	26	2	7	50	63	33	4

B. Dispositifs de soutien à la parentalité

Travaillez-vous la question de la parentalité avec les usagers ?

78 % des maisons d'accueil travaillent la question de la parentalité avec les usagers.

Si non, pourquoi ?

Ceux qui ne le font pas évoquent le manque de temps et la non demande de la part des usagers.

Si oui, comment ?

- 100 % des cas, de façon empirique, au gré des échanges avec l'hébergé.

- 0 % des cas, via un accompagnement spécifique avec un membre de l'équipe
- 80 % des cas, par une mise en relais avec un service extérieur (avocat, psy, espace-rencontre...).

Quels types de problématiques travaillez-vous ?

- 55 % des cas, établissement des droits de visit.
- 75 % des cas, l'image de soi en tant que parent, fonction parentale.
- 12 % des cas, les violences conjugales, intrafamiliales.

ANNEXE 2 – PRÉSENTATION DE L'A.M.A.

I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

À l'image de la diversité du secteur de l'aide aux adultes en difficultés, le travail réalisé par l'Association des Maisons d'Accueil et des Services d'Aide aux Sans-abri (A.M.A.) se décline sous de nombreuses facettes.

Créée en 1968, l'A.M.A. fédère des institutions assurant l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement d'adultes et de familles en difficultés psychosociales mais aussi des per-

sonnes morales ou physiques actives dans le domaine de l'aide et de l'accueil de personnes en grande précarité sociale.

Différents types de services coexistent au sein de l'A.M.A.: maisons d'accueil, asiles et abris de nuit, maisons de vie communautaire, travail de rue et services d'accueil de jour.

En tant que fédération, nous avons pour missions de soutenir, rassembler et former nos membres, de leur permettre de se rencontrer, de mettre en commun leurs expériences mais aussi de coordonner des pratiques afin d'améliorer la qualité du travail et des services fournis.

De plus, en qualité de fédération patronale, l'A.M.A. dispose d'un siège à la sous-commission paritaire 319.02 et est, à

ce titre, un interlocuteur privilégié des pouvoirs de tutelle du secteur. La SCP 319.02 est compétente pour les « Établissements et Services d'éducation et d'hébergement » de la Communauté française, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale et la Communauté germanophone.

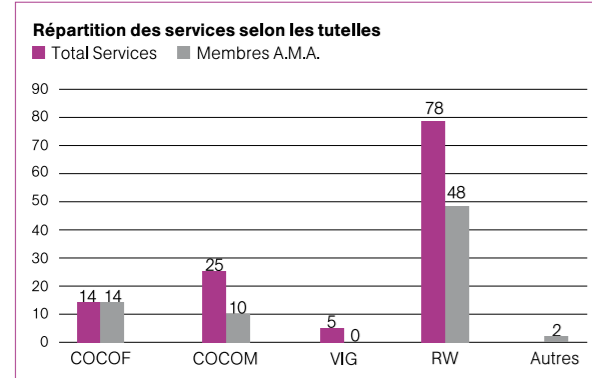
Comme le précise sa charte, l'A.M.A. s'est constituée dans une volonté de partage d'idées, d'expériences, de recherche et de promotion d'initiatives nouvelles utiles au secteur. L'A.M.A. se place au-delà des défenses partisans d'une idéologie, d'une profession, d'une corporation. Elle se défend de toute obédience confessionnelle, philosophique et politique.

II. L'A.M.A. EN CHIFFRES⁹⁷

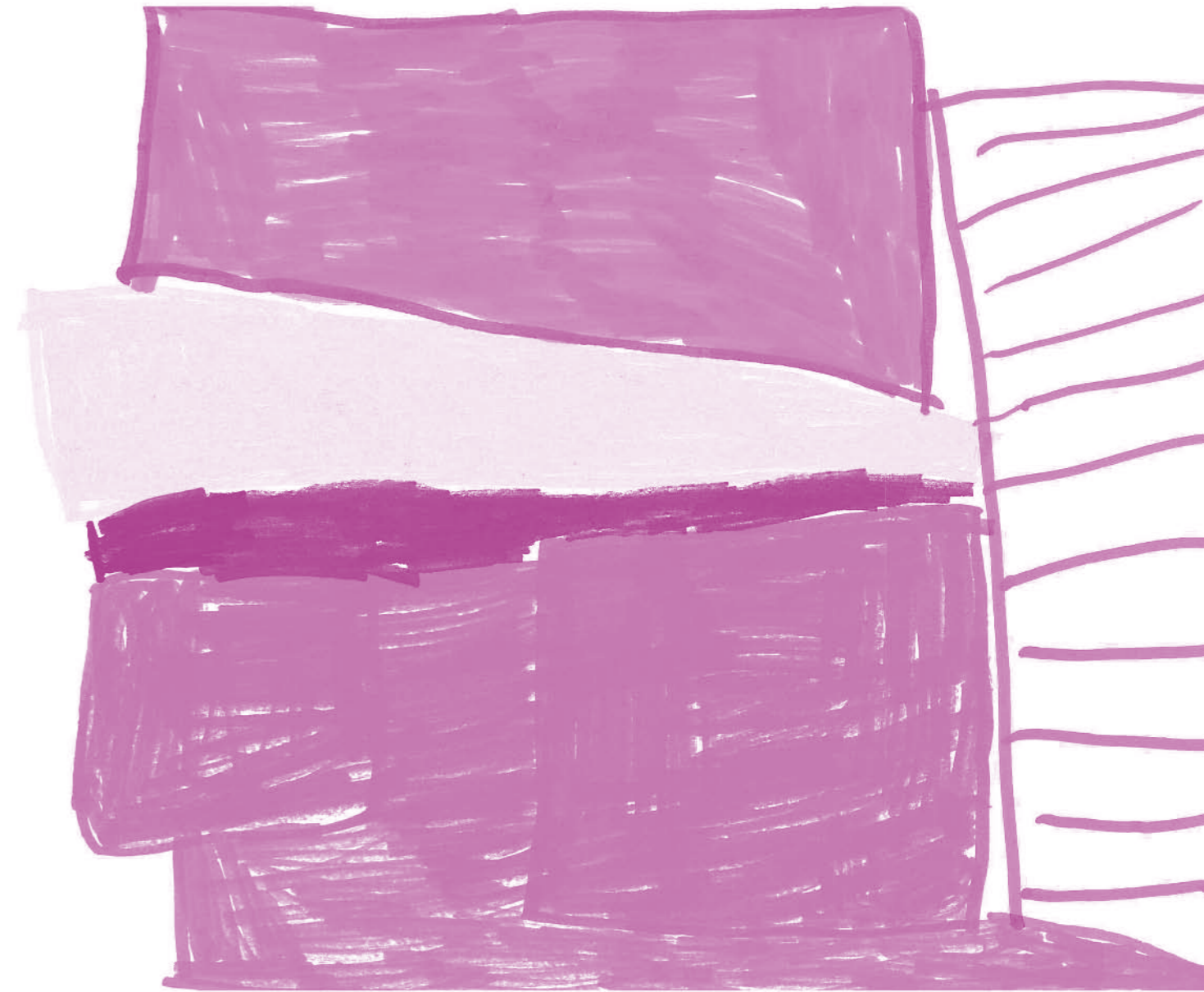
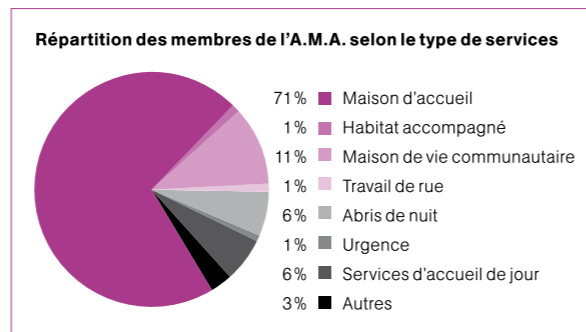
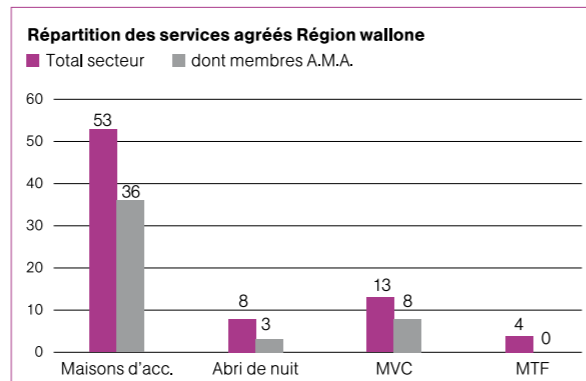
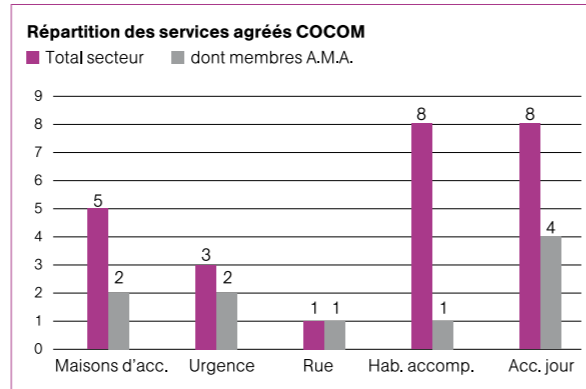
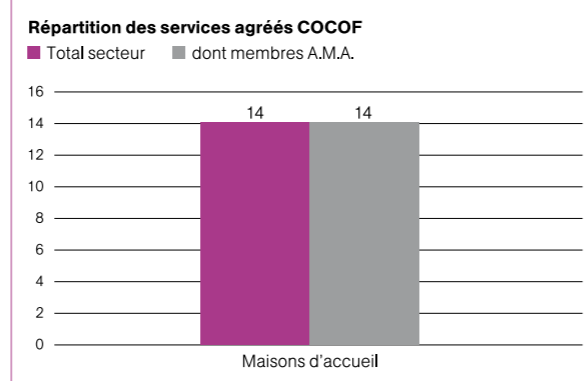
Actuellement, 73 services sont affiliés à l'A.M.A. ce qui représente 60 % du secteur. Un tiers est établi à Bruxelles et deux tiers en Wallonie. Ces institutions sont agréées et/ou subsidiées par la COCOF, la COCOM ou la Région wallonne.

Si l'on tient compte des capacités agréées des services wallons et bruxellois (hors travail de rue et centre d'accueil de jour), il existe aujourd'hui 3.079 places d'accueil agréées hors dispositifs spéciaux⁹⁸. À eux seuls, les membres de l'A.M.A. ont une capacité agréée de 67 % de la capacité totale COCOF, COCOM et Région wallonne réunis :

- 100 % COCOF soit 650/650 lits agréés
- 47 % COCOM soit 149/319 lits agréés
- 61 % Région wallonne soit 1.277/2.110 lits agréés



Remarque : Parmi les services agréés par la COCOM, 8 services d'accueil de jour sont en cours d'agrément mais sont cependant repris dans ce tableau.



97 Sources : 20120216 – Cotisations et capacités membres A.M.A.; 20120216 – Représentation secteur SA - Bruxelles; 20120213 – Liste services agréés RW - DGO5.

98 3 218 places avec les services VG.



BIBLIOGRAPHIE



OUVRAGES, NOTES ET RAPPORTS

A.M.A., *Enquête par questionnaire: Profil des maisons d'accueil et dispositifs d'accompagnement de l'enfant et de soutien à la parentalité*, 2011.

A.M.A., *Note de synthèse groupe de travail post-hébergement*, janvier 2012.

A.M.A., *Prise en charge des situations de violences conjugales et intrafamiliales dans le secteur de l'hébergement pour adultes en difficultés*, 2010.

Assemblée générale des Nations Unies, *Convention Internationale relative aux droits de l'enfant*, 1989.

ATD Quart-monde, *Agora: un dialogue avec les Services de l'aide à la jeunesse*, Article du n° 53, mai/juin 2007.

ATD Quart-monde, *Précieux enfants, précieux parents: Miser sur les « liens fondamentaux » dans la lutte contre la pauvreté des enfants en Europe*, Repérages pour un dialogue, 2005.

Barrère, J. et al. (dir.), *Dictionnaire critique d'action sociale*, Paris, Bayard éditions, 1995.

Brogère, G., Vandenbroeck, M. (dir.), *Repenser l'éducation des jeunes enfants*, Éditions Peter Lang, Bruxelles, 2007.

Centre d'excellence pour le développement des jeunes enfants (CEDJE), *Répondre aux besoins des enfants. Les étapes clés du développement des jeunes enfants*, Série Art d'être parent, Novembre 2009.

Chatenoud, A., *Interventions socio-éducatives: le point de vue des usagers*, Éditions Matrice, 2004.

Conseil bruxellois de coordination sociopolitique, *Centres d'accueil: hébergement, accompagnement, réseau...*, Bruxelles information sociales n° 163, Mars 2011.

De Backer, B., *Les cent portes de l'accueil. Héberger des adultes et des familles sans abri*, Couleur livres, Charleroi, 2008.

Direction générale de l'Enseignement obligatoire et Direction générale de l'aide à la jeunesse, *Bonnes pratiques de collaboration et de communication entre le secteur de l'enseignement (fondamental et secondaire) et le secteur de l'aide à la jeunesse*, Circulaire n° 2214, Ministère de la Communauté française, février 2008.

Direction générale statistique et information économique, *Communiqué de presse du 14 octobre 2011*.

Doumont, D., Renard, F., *Parentalité: nouveau concept, nouveaux enjeux?*, UCL-RESO Unité d'Éducation pour la Santé, Réf.: 04-31, Novembre 2004.

Eurostat, *Risque de pauvreté ou d'exclusion sociale dans l'UE27*, Communiqué de presse du 8 février 2012.

FEANTSA, *Absence de chez soi et politiques en la matière en Europe: les enseignements de la recherche*, Bruxelles, 2010.

FNARS, *Guide de bonnes pratiques de soutien à la parentalité*, Paris, 2011, p. 38.

FNARS, *L'absence/présence de soutien dans l'environnement de la famille constitue un facteur important de risque/protection autant pour le(s) parent(s) que pour leurs enfants*, Supplément de la Gazette n° 18, octobre 2003.

Foyer Familial de Charleroi, *Les Ani-Mots, Histoires à lire et partager*, Foyer Familial de Charleroi, 2011.

Foyer Familial de Charleroi, *Regards, 50 ans du Foyer Familial de Charleroi*, Création collective, Collection Tandam, Éditions du Basson.

Italiano, P., *Du « capital social » à l'utilité sociale, Petite étude sur le lien social chez les personnes précarisées*, Les Éditions de l'Université de Liège, 2007.

Jésu, F., Gabel, M., Manciaux M., *De la protection des enfants à la bientraitance des familles*, Journal du Droit des Jeunes, Mai 2000.

L'Observatoire, revue d'action sociale et médico-sociale, *La parentalité à l'épreuve de la précarité*, n° 46, 2005.

L'Observatoire, revue d'action sociale et médico-sociale, *Les premiers liens parents-enfant*, n° 67, 2010.

La Strada, *Deuxième dénombrement des personnes sans abri, sans logement et en logement inadéquat en Région de Bruxelles-Capitale, le 08 novembre 2010*, Bruxelles, Mai 2011.

La Strada, *Recueil central des données des maisons d'accueil et des centres d'hébergement d'urgence en Région de Bruxelles-Capitale 2010*, Bruxelles, Janvier 2012.

Leclercq C., Éditorial, in Revue de l'Observatoire, *La parentalité à l'épreuve de la précarité*, n°46. 2005.

Ligue des Droits de l'Homme, *La Wallonie en crise du logement?*, Bonus Chronique.

Mulkay F., *Pauvreté et placement des enfants*, in Revue de l'Observatoire, *La parentalité à l'épreuve de la précarité*, n° 46. 2005.

Observatoire de la santé et du social de Bruxelles, *Baromètre social, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté*, COCOM, 2011.

Observatoire de la santé et du social de Bruxelles, *Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté 2010*, Cahier 2 Vivre sans chez soi à Bruxelles, COCOM 2010.



ONE, *À la rencontre des enfants. Repères pour des pratiques d'accueil de qualité*, 2009.

Réa, A., *La problématique des personnes sans-abri en Région de Bruxelles-Capitale - Rapport final*, ULB (Germe), 2001.

Région wallonne, Direction générale opérationnelle des pouvoirs locaux, de l'action sociale et la sante, Données statistiques 2010.

Romus, M., Romignot, M.-Ch., *Enfance et violence conjugale Histoires*, Academia AB Bruylant, 2009.

Roskam, I., Meyer, V., Deshayes, J., *Figures d'attachement et soins du lien mère-enfant, Une recherche-action transfrontalière*, L'Harmattan, 2009.

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *Rapport Bisannuel 2010-2011, Lutte contre la pauvreté*, Bruxelles, 2012.

Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, *En dialogue, six ans après le rapport général sur la pauvreté. Premier rapport bisannuel*, Juin 2001.

Service Public de Programmation (SPP) Intégration sociale, *Baromètre interfédéral de la pauvreté 2011*.

Thiery, N., *L'hébergement de femmes accompagnées d'enfants en CHRS: quelle incidence sur l'identité parentale?*, Sociétés et jeunesses en difficulté, n° 5, Printemps 2008.

Unicef, *Enfants et pauvreté. Aussi en Belgique*, 2010.

Vander Linden, R., *Besoins de l'enfant, disponibilité et capacité des parents: les ingrédients d'un développement suffisamment bon*, Les premiers liens parents-enfant, L'Observatoire, revue d'action sociale et médico-sociale, n° 67, 2010.

Van Mieghem, W., *Droit à un logement abordable*, RBDH, 2008.

Youf, D., *L'enfant acteur et/ou sujet au sein de sa famille, coordonné par Geneviève Bergonnier-Dupuy*, Sociétés et jeunesses en difficulté, n° 3/Printemps, 2007.

RAPPORTS D'ACTIVITÉS

Les rapports d'activités 2010 ou 2009 des maisons d'accueil suivantes: Arche d'alliance, Chant d'Oiseau, Chèvrefeuille, Espoir, Foyer familial, Home Baudouin, Home Victor Du Pré, La Moisson, L'Étape, Le Goéland, Le Kangourou, Les Foyers d'accueil, Les Quatre Vents, Maison de la mère et de l'enfant, Maison du pain, Maison maternelle Fernand Philippe, Maison Rue Verte, Open Deur, Source, Trois Pommiers.

Samu social de Bruxelles, *Rapport annuel. Activités 2010*.

TEXTES LÉGAUX

Décret du 27 mai 1999 relatif à l'octroi de l'agrément et de subventions aux maisons d'accueil modifié par le décret du 6 juillet 2001. Celui-ci a été complété d'un arrêté d'application lui-même modifié à plusieurs reprises: l'arrêté du 20 juillet 2000 portant application du décret du 27 mai 1999 relatif à l'octroi de l'agrément et de subventions aux maisons d'accueil, modifié par les arrêtés du 18 octobre 2001 (« Arrêté Non-marchand »), du 20 décembre 2001, du 4 septembre 2003, du 14 juillet 2005, du 20 octobre 2007.

Ordonnance du 7 novembre 2002 relative aux centres et services de l'aide aux personnes. L'ordonnance a été complétée d'un arrêté d'application du 9 décembre 2004 relatif à l'agrément et au mode de subventionnement des centres et services pour adultes en difficulté.

Arrêté du Gouvernement wallon du 29 septembre 2011 portant codification de la législation en matière de santé et d'action sociale - deuxième partie - dispositions sectorielles - Livre 1^{er} - action sociale - Titre II - accueil, hébergement et accompagnement des personnes en difficultés sociales.

Décret de la Région wallonne du 12 février 2004 relatif à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement de personnes en difficultés sociales.

FOCUS GROUPS ET ENTRETIENS

Focus groups

Nous avons organisé 6 focus groups avec les travailleurs de terrain et les directions des institutions membres de l'A.M.A., ainsi que certains établissements non-membres de la fédération, entre mai et novembre 2011.

- 20 mai 2011, travailleurs et directions de Bruxelles (COCOF et COCOM), 12 participants répartis sur 10 services. Groupe composé de 7 éducateurs, 1 assistante sociale, 2 coordinateurs, 1 psychomotricienne et 1 directrice.
- 6 juin 2011, travailleurs de Bruxelles (COCOF et COCOM), 11 participants répartis sur 10 services. Groupe composé de 6 éducateurs, 2 assistantes sociales, 1 psychomotricienne et 1 coordinateur.
- 9 juin 2011, travailleurs et directions de la Région wallonne, 20 participants répartis sur 17 services. Groupe composé de 4 éducateurs, 5 éducateurs spécialisés, 1 puéricultrice, 5 assistantes sociales, 1 psychologue, 1 coordinatrice et 3 directrices.
- 17 juin 2011, travailleurs et directions de Bruxelles (COCOF et COCOM), 10 participants répartis sur 10 services.

Groupe composé de 3 éducateurs, 4 assistants sociaux, 2 coordinateurs et 1 directeur.

- 17 octobre 2011, travailleurs et directions Bruxelles (COCOF et COCOM), 9 participants répartis sur 9 services. Groupe composé de 1 assistante sociale, 1 coordinatrice et 7 directeurs.
- 8 novembre 2011, travailleurs et directeurs Bruxelles (COCOF et COCOM), 9 participants répartis sur 8 services. Groupe composé de 4 éducateurs, 1 travailleur psychosocial, 1 puéricultrice, 1 assistante sociale et 2 directeurs.

Entretiens avec parents et adolescents

Entre juillet 2011 et décembre 2011, nous avons mené 6 entretiens avec 12 parents. Nous avons également organisé des entretiens avec 9 adolescents entre décembre 2011 et janvier 2012.

Entretiens avec les parents

- 18 juillet 2011, 3 participants
- 4 octobre 2011, 1 participante
- 29 novembre 2011, 1 participante
- 7 décembre 2011, 2 participantes (interviewées individuellement)
- 19 décembre 2011, 1 participante
- 21 décembre 2011, 4 participantes

Entretiens avec les adolescents

- 14 décembre 2011, 2 participantes
- 21 décembre 2011, 3 participants (dont 1 interviewé individuellement)
- 14 janvier 2012, 4 participants



REMERCIEMENTS

Nous souhaitons remercier toutes les personnes qui se sont investies dans cette recherche-action :

Les parents et les enfants qui ont témoigné de leurs expériences d'hébergement en maison d'accueil.

Les professionnels des maisons d'accueil, éducateurs, assistants sociaux, puéricultrices, psychologues, psychomotriciennes, coordinateurs, personnels de direction qui ont participé aux focus groups.

Les membres du comité de pilotage, Anne Devresse, Cécile Decoster, Christelle Trifaux, Emmanuel Bauraind, Floriane Philippe, Laurence Marchal, Monique Dewez, Patricia Vansnick et Stéphane Aujean pour leurs conseils avisés.

Les maisons d'accueil qui ont participé à l'enquête par questionnaire.

Les enfants qui ont réalisé de beaux dessins afin d'illustrer ce rapport de recherche.

Les Ministres qui ont soutenu financièrement notre projet, Émir Kir, Evelyne Huytebroeck, Brigitte Grouwels et Éliane Tillieux ainsi que le Fonds ISAJH.

Les personnes ressources qui ont éclairé nos réflexions.

Christine, Irène, Huguette, Vinciane et Pierre pour leurs corrections et leur soutien.

AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE

la Commission communautaire française dans le cadre du programme de l'Observatoire de l'enfant, la Commission communautaire commune, la Wallonie et le Fonds social Isajh - SCP 319.2.

